

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## BILANS CONSOLIDÉS

AUX 31 DÉCEMBRE [en M\$ CA]	2010	2009
<b>ACTIF</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 656	4 855
Placements [ note 3 ]		
Actions	6 415	6 392
Obligations	73 635	67 388
Prêts hypothécaires et autres prêts	16 736	17 356
Biens immobiliers	3 275	3 101
Avances consenties aux titulaires de polices	100 061	94 237
Fonds détenus par des assureurs cédants	6 827	6 957
Fonds détenus par des assureurs cédants	9 860	10 839
Placement à la valeur de consolidation [ note 5 ]	2 279	2 675
Actifs incorporels [ note 6 ]	4 238	4 366
Écart d'acquisition [ note 6 ]	8 726	8 655
Impôts futurs [ note 7 ]	1 174	1 268
Autres actifs [ note 8 ]	6 434	6 379
	143 255	140 231
<b>PASSIF</b>		
Provisions mathématiques [ note 9 ]		
Provisions techniques	100 394	98 059
Autres	4 723	4 592
Dépôts et certificats	835	907
Fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	152	186
Débitures et autres emprunts [ note 10 ]	6 348	5 967
Titres et débitures de fiducies de capital [ note 11 ]	535	540
Actions privilégiées de la Société [ note 14 ]	–	300
Actions privilégiées des filiales	–	203
Impôts futurs [ note 7 ]	1 167	1 098
Autres passifs [ note 12 ]	6 861	6 294
	121 015	118 146
Part des actionnaires sans contrôle [ note 13 ]	9 056	8 878
<b>FONDS PROPRES</b>		
Capital déclaré [ note 14 ]		
Actions privilégiées perpétuelles	2 005	1 725
Actions ordinaires	636	605
Surplus d'apport	105	102
Bénéfices non répartis	11 641	11 165
Cumul des autres éléments du résultat étendu [ note 18 ]	(1 203)	(390)
	13 184	13 207
	143 255	140 231

Approuvé par le conseil d'administration,

Signé  
Raymond Royer  
Administrateur

Signé  
R. Jeffrey Orr  
Administrateur

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE [en M\$ CA, sauf les montants par action]	2010	2009
<b>PRODUITS</b>		
Revenu-primés	17 748	18 033
Revenu de placement net		
Revenu de placement net régulier	5 783	6 203
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	3 646	3 463
	9 429	9 666
Honoraires	5 250	4 998
	32 427	32 697
<b>CHARGES</b>		
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, et variation des provisions techniques	23 063	23 809
Commissions	2 277	2 088
Frais d'exploitation	3 834	3 607
Frais de financement [ note 19]	427	494
	29 601	29 998
	2 826	2 699
Quote-part du bénéfice du placement à la valeur de consolidation [ note 5]	120	141
Autres produits (charges), montant net [ note 20]	(5)	(58)
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	2 941	2 782
Impôts sur les bénéfices [ note 7]	497	565
Part des actionnaires sans contrôle [ note 13]	860	778
Bénéfice net	1 584	1 439
Résultat par action ordinaire [ note 23]		
— De base	2,10	1,92
— Dilué	2,10	1,91

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU

DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE [en M\$ CA]	2010	2009
Bénéfice net	1 584	1 439
Autres éléments du résultat étendu		
Gains et pertes nets non réalisés sur actifs disponibles à la vente		
Gains (pertes) non réalisés	129	246
(Charge) économie d'impôt	(55)	(47)
(Gains) pertes réalisés dans les résultats	(88)	11
Charge (économie) d'impôt	18	3
	4	213
Gains et pertes nets non réalisés sur couverture de flux de trésorerie		
Gains (pertes) non réalisés	77	223
(Charge) économie d'impôt	(27)	(78)
(Gains) pertes réalisés dans les résultats	2	1
Charge (économie) d'impôt	(1)	—
	51	146
Gains (pertes) de change nets non réalisés à la conversion des établissements étrangers	(1 014)	(1 328)
Autres éléments du résultat étendu avant part des actionnaires sans contrôle	(959)	(969)
Part des actionnaires sans contrôle	146	232
Autres éléments du résultat étendu	(813)	(737)
Résultat étendu	771	702

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES FONDS PROPRES

DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE [en M\$ CA]	2010	2009
<b>CAPITAL DÉCLARÉ – ACTIONS PRIVILÉGIÉES PERPÉTUELLES</b>		
Actions privilégiées perpétuelles au début de l'exercice	1 725	1 575
Émission d'actions privilégiées perpétuelles [ note 14 ]	280	150
Actions privilégiées perpétuelles à la fin de l'exercice	2 005	1 725
<b>CAPITAL DÉCLARÉ – ACTIONS ORDINAIRES</b>		
Actions ordinaires au début de l'exercice	605	595
Émission d'actions ordinaires en vertu du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société [ note 14 ]	31	10
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	636	605
<b>SURPLUS D'APPORT</b>		
Surplus d'apport au début de l'exercice	102	91
Charge liée aux options sur actions [ note 15 ]	9	16
Options d'achat d'actions exercées	(5)	(2)
Part des actionnaires sans contrôle	(1)	(3)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice	105	102
<b>BÉNÉFICES NON RÉPARTIS</b>		
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	11 165	10 811
Bénéfice net	1 584	1 439
Dividendes aux actionnaires		
Actions privilégiées perpétuelles	(99)	(88)
Actions ordinaires	(991)	(988)
Autres, y compris les frais d'émission d'actions	(18)	(9)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	11 641	11 165
<b>CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU [ note 18 ]</b>		
Cumul des autres éléments du résultat étendu au début de l'exercice	(390)	347
Autres éléments du résultat étendu	(813)	(737)
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	(1 203)	(390)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>13 184</b>	<b>13 207</b>

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE [en M\$ CA]	2010	2009
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	1 584	1 439
Charges (crédits) hors trésorerie		
Variation des provisions mathématiques	6 636	5 612
Variation des fonds détenus par les assureurs cédants	619	436
Variation des fonds détenus en vertu de contrats de réassurance	(94)	32
Amortissement	96	97
Impôts futurs	41	386
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(3 648)	(3 434)
Part des actionnaires sans contrôle	860	778
Autres	426	813
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	52	(1 606)
	6 572	4 553
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes versés		
Par des filiales à des actionnaires sans contrôle	(632)	(609)
Sur les actions privilégiées perpétuelles	(96)	(82)
Sur les actions ordinaires	(990)	(988)
	(1 718)	(1 679)
Émission d'actions ordinaires par la Société	31	10
Émission d'actions privilégiées perpétuelles par la Société	280	150
Émission d'actions ordinaires par des filiales	84	49
Émission d'actions privilégiées par des filiales	400	320
Rachat d'actions privilégiées par la Société	(305)	–
Rachat d'actions ordinaires par des filiales	(157)	(70)
Rachat d'actions privilégiées par des filiales	(507)	(948)
Émission de débentures	700	575
Remboursement de débentures et d'autres titres d'emprunt	(207)	(2)
Variation des autres emprunts	(46)	(216)
Variation des obligations liées à des actifs vendus en vertu de conventions de rachat	5	630
Variation des dépôts et certificats	(72)	(52)
Autres	(18)	(12)
	(1 530)	(1 245)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Ventes et échéances d'obligations	20 218	20 305
Remboursements de prêts hypothécaires	2 102	1 901
Ventes d'actions	2 653	2 764
Ventes de biens immobiliers	16	11
Produit des opérations de titrisation	1 203	1 325
Variation des avances aux titulaires de polices	(135)	(78)
Variation des conventions de rachat	559	330
Placement dans des obligations	(26 937)	(23 378)
Placement dans des prêts hypothécaires	(3 122)	(3 126)
Placement dans des actions	(2 116)	(2 757)
Placement dans des biens immobiliers	(376)	(100)
Montant net en espèces utilisé aux fins de l'acquisition d'entreprises et de l'ajout d'actifs incorporels	(44)	(31)
Prêt à une société affiliée	(32)	–
Autres	(15)	(16)
	(6 026)	(2 850)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(215)	(292)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 199)	166
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 855	4 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 656	4 855
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>		
Impôts sur les bénéfices payés	196	626
Intérêts payés	442	506

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Tous les montants des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.  
M\$ = MILLIONS DE DOLLARS G\$ = MILLIARDS DE DOLLARS

### NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Corporation Financière Power (la Société) ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Les principales filiales de la Société sont :

- > Great-West Lifeco Inc. (Lifeco) (détenue directement à 68,3 % [68,6 % en 2009]), dont les principales filiales en exploitation sont Great-West Life & Annuity Insurance Company (GWL&A), London Life, Compagnie d'Assurance-Vie (London Life), La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie), La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Great-West) et Putnam Investments, LLC (Putnam);
- > Société financière IGM Inc. (IGM) (détenue directement à 57,0 % [56,3 % en 2009]), dont les principales filiales en exploitation sont Groupe Investors Inc. (Groupe Investors) et la Corporation Financière Mackenzie (Mackenzie);
- > IGM détient 4,0 % (4,0 % en 2009) des actions ordinaires de Lifeco, et la Great-West détient 3,5 % (3,5 % en 2009) des actions ordinaires d'IGM.

La Société détient également une participation de 50 % (50 % en 2009) dans Parjointco N.V. (Parjointco). Parjointco détient une participation en actions de 54,1 % (54,1 % en 2009) dans Pargesa Holding SA (Pargesa). La Société comptabilise son placement dans Parjointco à la valeur de consolidation.

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS ET INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR du Canada) exige que la direction procède à des estimations et établisse des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Plus précisément, l'évaluation de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels, des provisions mathématiques, des impôts sur les bénéfices, des commissions de vente reportées, de certains actifs et passifs financiers, des régimes de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont des éléments clés des états financiers qui nécessitent des estimations de la part de la direction. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes complémentaires sont établis à partir des meilleures estimations de la direction.

Les résultats de la Société tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions et des changes à l'échelle mondiale.

L'estimation des provisions mathématiques repose sur les cotes de crédit des placements. Lifeco a pour habitude d'utiliser les cotes de crédit de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Les modifications de cotes de crédit peuvent afficher un décalage par rapport aux faits nouveaux dans le contexte actuel. Les ajustements subséquents des cotes de crédit auront une incidence sur les provisions mathématiques.

#### CONSTATATION DES PRODUITS

En ce qui a trait aux produits de Lifeco, les primes pour tous les types de contrats d'assurance et pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les provisions mathématiques sont calculées de sorte que les prestations et les charges sont rapprochées de ces produits.

Le revenu-primes, le total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices et les passifs relatifs aux polices de Lifeco sont tous présentés déduction faite des sommes de réassurance cédées à d'autres assureurs, ou y compris les sommes prises en charge pour le compte de ces derniers.

En ce qui a trait aux produits de Lifeco, les honoraires sont constatés lorsque les services sont rendus, que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé. Les honoraires comprennent surtout la rémunération gagnée pour la gestion des actifs des fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, pour la gestion de la prestation de services administratifs seulement en vertu de contrats collectifs de soins de santé (SAS), et pour la prestation de services de gestion.

En ce qui a trait à IGM, les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative de l'actif géré des fonds communs de placement et sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les honoraires d'administration sont aussi constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice au moment où le service est fourni. Les revenus tirés de la distribution pour les opérations sur fonds communs de placement et sur titres sont constatés à la date de la transaction. Les revenus tirés de la distribution en ce qui a trait aux opérations liées aux produits d'assurance et aux autres services financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le revenu de placement est constaté selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie inclut l'encaisse, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins, les titres à revenu fixe dont la durée jusqu'à l'échéance est de trois mois ou moins ainsi que les autres placements très liquides échéant à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à la juste valeur.

#### PLACEMENTS

Les placements sont classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou instruments non financiers selon l'intention de la direction ou les caractéristiques du placement.

Les placements dans les obligations ou les actions habituellement négociées activement sur un marché public sont désignés ou classés comme détenus à des fins de transaction ou encore classés comme disponibles à la vente, selon l'intention de la direction. Les titres à revenu fixe sont inclus dans les obligations au bilan. Les placements détenus à des fins de transaction sont constatés à la juste valeur dans le bilan, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les états des résultats. Les placements disponibles à la vente sont constatés à la juste valeur dans le bilan, et les gains et les pertes non réalisés sont inscrits dans les autres éléments du résultat étendu. Les gains et les pertes réalisés font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat étendu aux états des résultats lorsque le placement disponible à la vente est vendu. Les intérêts créditeurs gagnés sur les obligations détenues à des fins de transaction et sur les obligations disponibles à la vente sont comptabilisés au titre du revenu de placement dans les états des résultats.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les placements dans les instruments de participation dont la valeur de marché ne peut être évaluée de façon fiable et qui sont classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Société exerce une influence notable, mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés à la valeur de consolidation (se reporter à la note 5).

Les placements dans les prêts hypothécaires et les obligations qui ne sont généralement pas négociés activement sur un marché public et d'autres prêts sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les intérêts créditeurs gagnés et les gains et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre du revenu de placement net dans les états des résultats.

En ce qui a trait à Lifeco, les placements dans des biens immobiliers sont comptabilisés au coût dans les bilans consolidés, moins les réductions de valeur et les provisions pour pertes, plus un ajustement de 162 M\$ (164 M\$ en 2009) calculé selon la moyenne mobile non réalisée des valeurs de marché. La valeur comptable est ajustée à la valeur de marché à un taux de 3 % par trimestre. Les gains et les pertes nets réalisés de 115 M\$ (133 M\$ en 2009) sont inclus dans le poste gains nets réalisés reportés qui sont classés dans les autres passifs des bilans et sont reportés et amortis dans les résultats selon la méthode de l'amortissement dégressif à un taux de 3 % par trimestre.

Les placements classés comme détenus à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente sont constatés à la date de la transaction.

#### ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité prises en compte dans les méthodes d'établissement des prix du marché sur lesquelles la Société s'appuie.

Une description des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments est présentée ci-dessous :

#### OBLIGATIONS DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION ET DISPONIBLES À LA VENTE

La juste valeur des obligations classées comme détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente est déterminée d'après les cours acheteurs du marché fournis principalement par des tiers qui constituent des sources d'établissement des prix indépendantes. Lorsque les cours ne sont pas disponibles sur un marché généralement actif, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation. La Société maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les obligations de ses portefeuilles d'obligations détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente, à la date du bilan.

La Société évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur les titres négociés activement qui présentent des caractéristiques semblables, les cotes des courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de refléter le manque de liquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données du marché disponibles. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

#### ACTIONS DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION ET DISPONIBLES À LA VENTE

La juste valeur des actions négociées en Bourse est généralement déterminée selon les derniers cours acheteurs de la Bourse où se négocient principalement les titres en question. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La Société maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Société obtient les cours des marchés actifs, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur les actions de ses portefeuilles d'actions détenues à des fins de transaction ou disponibles à la vente, à la date du bilan.

#### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS, OBLIGATIONS CLASSÉES COMME PRÊTS ET CRÉANCES, ET BIENS IMMOBILIERS

La valeur de marché des obligations et des prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt courants. La valeur de marché des biens immobiliers est déterminée en ayant recours à des services d'évaluation indépendants et tient compte des ajustements apportés par la direction lorsque les flux de trésorerie liés aux propriétés, les dépenses en immobilisations ou les conditions générales du marché subissent des modifications importantes au cours des périodes intermédiaires entre les évaluations.

#### DÉPRÉCIATION

Les placements sont examinés régulièrement de façon individuelle afin de déceler toute dépréciation. La Société tient compte de divers facteurs lors du processus d'évaluation de la dépréciation, y compris, mais sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, des conditions particulières défavorables qui touchent un secteur ou une région, une diminution de la juste valeur qui ne découle pas des taux d'intérêt ainsi qu'une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. On considère qu'un placement a subi une dépréciation durable lorsqu'il n'est pas raisonnablement assuré que le recouvrement de l'intégralité du capital et des intérêts payables se fera selon le délai prévu. La valeur de marché d'un placement ne constitue pas un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être influencée de façon importante par d'autres facteurs, y compris la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le cours du marché doit être pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation durable.

En ce qui a trait aux prêts hypothécaires et autres prêts ainsi qu'aux obligations classés comme prêts et créances qui ont subi une dépréciation, des provisions sont établies ou des radiations sont effectuées dans le but de rajuster la valeur comptable selon le montant net réalisable. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée pour établir la valeur nette de réalisation. En ce qui a trait aux prêts non productifs disponibles à la vente qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée dans le revenu de placement net. Une dépréciation sur un titre de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une preuve objective d'un recouvrement durable. Tous les gains et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme détenues à des fins de transaction sont déjà comptabilisés dans les résultats. De plus, lorsqu'une dépréciation a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts à recevoir sont contrepassés.

#### COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et sont comptabilisés

en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction, les coûts de transaction sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

#### AVANCES CONSENTIES AUX TITULAIRES DE POLICES

Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à la juste valeur.

#### TITRISATIONS

IGM vend périodiquement des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en ayant recours au programme de titres adossés à des créances hypothécaires de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) ou par l'entremise de fiduciaires de titrisation commanditées par des banques canadiennes, qui vendent en retour des titres à des investisseurs. Les TH LNH sont vendus à une fiduciaire qui émet des titres aux investisseurs par l'intermédiaire du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme OHC), lequel est commandité par la SCHL. IGM conserve des responsabilités de gestion et certains éléments de garantie à l'égard des pertes sur créances liées aux prêts cédés. IGM vend également des prêts hypothécaires assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* au moyen de l'émission de titres adossés à des créances hypothécaires.

Les cessions de prêts sont constatées comme des ventes pourvu que le contrôle des prêts ait été cédé et qu'une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux prêts cédés ait été reçue en échange. Les prêts sont retirés des bilans, et un gain ou une perte est immédiatement constaté dans les résultats en fonction de la valeur comptable des prêts cédés. La valeur comptable est répartie entre les actifs cédés et les droits conservés, compte tenu de leur juste valeur à la date de cession. Afin d'obtenir la juste valeur des droits conservés d'IGM, les cours du marché sont utilisés s'ils sont disponibles. Toutefois, comme les cours des droits conservés ne sont généralement pas disponibles, leur juste valeur estimative est évaluée en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs prévus, en tenant compte des meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés comme les taux de remboursement anticipé, la marge excédentaire, les pertes sur créances prévues et les taux d'actualisation compte tenu des risques connexes. Les droits conservés sont classés comme détenus à des fins de transaction et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont constatés dans le revenu de placement net dans les états des résultats. IGM continue de gérer les prêts cédés. Par conséquent, un passif de gestion est constaté et amorti sur la durée prévue des prêts cédés à titre de frais de gestion.

Pour toutes les cessions de prêts, les gains et les pertes et les revenus tirés des frais de gestion sont inscrits dans le revenu de placement net des états des résultats. Les droits conservés au titre des prêts titrisés sont comptabilisés au poste autres actifs, et le passif de gestion est inscrit dans les autres passifs des bilans.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont incluses dans les autres actifs et sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui varie de 3 à 50 ans. L'amortissement des immobilisations corporelles inclus dans les états consolidés des résultats s'élève à 45 M\$ (52 M\$ en 2009). Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

#### COMMISSIONS DE VENTE REPORTÉES

Les commissions versées par IGM à la vente de certains produits de fonds communs de placement sont reportées et amorties sur une période maximale de sept ans. Les commissions versées à la vente de dépôts sont reportées et amorties sur une période d'amortissement maximale de cinq ans. IGM examine régulièrement la valeur comptable des commissions de vente reportées à la lumière d'événements ou de circonstances qui laissent croire à une dépréciation. Pour évaluer la recouvrabilité, IGM a effectué le test visant à comparer les avantages économiques futurs tirés de l'actif lié aux commissions de vente reportées par rapport à sa valeur comptable. Au 31 décembre 2010, il n'existait aucune indication de perte de valeur des commissions de vente reportées.

#### ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

L'écart d'acquisition représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Les actifs incorporels représentent les actifs incorporels à durée de vie limitée et indéfinie acquis ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne. Les actifs incorporels à durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile, sans excéder une période de 30 ans. La Société effectue un test de dépréciation annuel en deux étapes fondé sur la juste valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. La valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est réduite s'il y a dépréciation, dans la mesure où la valeur comptable est supérieure à la juste valeur estimative.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION – ÉCART D'ACQUISITION

Lors du premier test, l'écart d'acquisition est évalué afin de déceler toute dépréciation en déterminant si la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle l'écart d'acquisition est lié est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, le deuxième test est utilisé pour comparer la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation à sa valeur comptable. Si la juste valeur de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, l'écart d'acquisition est considéré comme ayant subi une dépréciation, et une charge de dépréciation est constatée immédiatement. La juste valeur de l'unité d'exploitation est déterminée d'après des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, en fonction du marché ou des résultats, qui sont conformes à ceux utilisés lorsque la Société acquiert des entreprises. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le coût pondéré du capital pour le secteur et tient compte du taux sans risque, de la prime de risque des fonds propres sur le marché, de la prime liée à la taille et de la prime de risque opérationnel liée aux variations potentielles par rapport aux projections.

#### TEST DE DÉPRÉCIATION

##### – ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

La juste valeur des actifs incorporels liés aux contrats de clients, à la tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires, à certains baux, ainsi qu'aux contrats de gestion de fonds communs de placement, est estimée en fonction des résultats tel qu'il est expliqué ci-dessus en ce qui a trait à l'écart d'acquisition. La juste valeur des marques et marques de commerce est évaluée selon la méthode d'exemption de redevances en fonction de la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus après impôts des redevances liés aux contrats de licence.

#### PROVISIONS MATHÉMATIQUES

Les provisions mathématiques représentent les montants qui, en plus des primes et du revenu de placement futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur avec Lifeco. Les actnaires nommés par les filiales de Lifeco ont pour responsabilité de déterminer le montant



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 1 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

des provisions mathématiques requis pour couvrir les obligations de Lifeco à l'égard des titulaires de polices. Les actuaires nommés calculent le montant des provisions mathématiques selon les pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan qui tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif prévu en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

#### PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers, autres que les provisions mathématiques et certaines actions privilégiées, sont classés dans les autres passifs. Les autres passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans, puis sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et la charge d'amortissement est comptabilisée dans les états des résultats.

Lifeco avait désigné certaines actions privilégiées comme détenues à des fins de transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états des résultats. Ces actions privilégiées ont été rachetées en 2009 et en 2010.

#### RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La méthode fondée sur la juste valeur est utilisée pour calculer la charge de rémunération liée aux options octroyées aux employés. La charge de rémunération est constatée sur la période durant laquelle les droits aux options d'achat d'actions deviennent acquis, ce qui augmente du même montant le produit et le montant enregistré au surplus d'apport sont ajoutés au capital déclaré de l'entité qui émet les actions correspondantes.

#### CONVENTIONS DE RACHAT

Lifeco conclut des conventions de rachat avec des courtiers indépendants aux termes desquelles elle vend des titres et consent à racheter des titres très semblables, à une date et à un prix déterminés. Ces conventions de rachat sont comptabilisées comme des opérations de financement des investissements.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société et ses filiales utilisent des produits financiers dérivés en guise d'instruments de gestion du risque pour couvrir ou gérer leurs positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris leurs produits. Les lignes directrices de la Société interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Tous les instruments dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les autres actifs et les autres passifs des bilans. La méthode de comptabilisation à la juste valeur des gains et des pertes réalisés et non réalisés dépend de la désignation ou non des instruments dérivés comme instruments de couverture. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans le revenu de placement net des états des résultats. Les produits dérivés non admissibles ou les produits dérivés non désignés comme instruments de couverture continuent d'être utilisés conformément aux politiques de gestion des risques de la Société, qui surveille leur efficacité en tant que couvertures économiques même si les exigences liées à l'application de la comptabilité de couverture ne sont pas respectées. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés liés aux instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés sont évalués en tenant compte des opérations et d'autres données sur le marché, lorsque cela est possible, y compris les données sur le marché utilisées dans des modèles, les cotes des courtiers

ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés aux fins de l'évaluation des instruments dérivés, leur sélection est fonction des conditions contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Société utilise un modèle similaire lorsque les instruments évalués présentent des similitudes. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les conditions contractuelles, les taux et les prix du marché, les courbes de rendement et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions rigoureuses en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Société documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les instruments dérivés qui sont utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan, ou à des engagements fermes précis ou à des opérations prévues. La Société détermine aussi, tant au moment de la mise en place de la couverture que de façon continue par la suite, si les instruments dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Société évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en s'assurant de l'appariement des conditions essentielles et en effectuant des tests de corrélation.

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont comptabilisées dans le revenu de placement net si bien que toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans le revenu de placement net.

En ce qui a trait aux couvertures des flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, soit dans le revenu de placement net, soit dans les autres éléments du résultat étendu, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le revenu de placement net. Les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont comptabilisés dans le revenu de placement net au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat étendu au revenu de placement net lorsqu'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

Des contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir l'investissement net dans les établissements étrangers. Les variations de la juste valeur de ces couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. La comptabilité de couverture est arrêtée lorsque la couverture n'est plus admissible à la comptabilité de couverture.

IGM conclut également des swaps de rendement total afin de gérer son exposition aux fluctuations du rendement total de ses actions ordinaires liées à des ententes de rémunération reportée. Ces swaps de rendement total nécessitent l'échange périodique de versements contractuels nets sans l'échange du notionnel sur lequel les versements sont fondés. Ces instruments ne sont pas désignés comme instruments de couverture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste frais d'exploitation des états des résultats.



### CONVERSION DES DEVICES

La Société utilise la méthode du taux courant pour convertir son investissement net dans des établissements étrangers autonomes. Selon cette méthode, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans et tous les produits et toutes les charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les gains et les pertes de change non réalisés liés à l'investissement net de la Société dans ses établissements étrangers autonomes sont présentés séparément à titre de composantes des autres éléments du résultat étendu. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés proportionnellement dans les résultats lorsqu'un désinvestissement net permanent des établissements étrangers a lieu.

Tous les autres actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates du bilan en ce qui a trait aux éléments monétaires, et au cours du change en vigueur à la date de transaction en ce qui concerne les éléments non monétaires. Les gains et les pertes de change réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement net et n'ont pas d'incidence importante sur les états financiers de la Société.

### RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que des régimes de retraite à cotisations déterminées à certains employés et conseillers.

Les régimes prévoient le versement de prestations de retraite d'après le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des participants. L'obligation au titre des prestations est déterminée de manière actuarielle et constituée selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La charge de retraite est composée du total du coût, calculé de manière actuarielle, des prestations de retraite relativement aux services rendus au cours de l'exercice, des intérêts théoriques sur l'obligation au titre des prestations constituées moins le rendement prévu de l'actif du régime qui est évalué à la valeur de marché. Les coûts des services passés, les actifs transitoires et les obligations transitoires sont amortis sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active du groupe d'employés ou de conseillers. Pour la plupart des régimes, la partie des gains ou des pertes actuariels en excédent de 10 % de l'actif du régime au début de l'exercice ou de l'obligation au titre des prestations constituées, selon le plus élevé des deux montants, est amortie sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active du groupe d'employés ou de conseillers. Le coût des prestations de retraite est imputé aux résultats selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

La Société et ses filiales possèdent également des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains de leurs employés. La charge de retraite relative aux services rendus au cours de l'exercice est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel les services sont fournis.

De plus, la Société et ses filiales offrent certains avantages complémentaires de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités admissibles, aux employés, aux conseillers et à leurs personnes à charge. Le coût actuel de ces avantages complémentaires de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie est imputé aux résultats selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services.

### FONDS DÉTENUS PAR DES ASSUREURS CÉDANTS ET FONDS DÉTENUS EN VERTU DE CONTRATS DE RÉASSURANCE

Selon les dispositions de certains contrats de réassurance, il est pratique courante pour l'assureur cédant de conserver les actifs qui couvrent les passifs cédés. Lifeco enregistre un montant à recevoir de l'assureur cédant ou à payer au réassureur équivalant à la prime exigible. Les revenus de placement liés à ces sommes retenues sont crédités par l'assureur cédant.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société suit la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices, selon laquelle les actifs et les passifs d'impôts futurs reflètent à la fois les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale et les reports de pertes fiscales. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont mesurés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan qui devraient s'appliquer à la date de résorption prévue des écarts temporaires.

### BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice de base par action est déterminé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est déterminé de la même façon que le bénéfice de base par action, sauf que le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation inclut l'incidence dilutive potentielle des options d'achat d'actions en cours octroyées par la Société, telle qu'elle est déterminée par la méthode du rachat d'actions.

### CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains montants de 2009, donnés aux fins de comparaison, ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour l'exercice considéré.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

#### NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Conseil des normes comptables du Canada a annoncé que les PCGR du Canada seront remplacés par les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront adopter les IFRS pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société publiera ses premiers états financiers consolidés intermédiaires en vertu des IFRS, y compris les chiffres correspondants, pour le trimestre qui se terminera le 31 mars 2011.

La Société en est actuellement aux dernières étapes du regroupement et de l'analyse des ajustements qu'elle devra éventuellement apporter au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2010, en raison des modifications de conventions comptables découlant des écarts décelés entre les PCGR du Canada et les IFRS. L'incidence de l'adoption des IFRS et leurs effets connexes sur les états financiers consolidés de la Société seront présentés dans les états financiers intermédiaires et annuels 2011 de la Société.

La norme IFRS concernant l'évaluation des contrats d'assurance, ou la phase II de la norme Contrats d'assurance, est en cours d'élaboration et la mise en œuvre de la norme définitive n'est pas prévue avant plusieurs années. Par conséquent, tant qu'une nouvelle norme IFRS visant l'évaluation des contrats d'assurance ne sera pas publiée, Lifeco continuera d'évaluer les passifs relatifs aux polices d'assurance selon la méthode canadienne axée sur le bilan. Par conséquent, la nature changeante des IFRS donnera vraisemblablement lieu à de nouvelles modifications de conventions comptables, dont certaines pourraient être importantes, au cours des exercices qui suivront la transition de la Société aux IFRS.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 2 ACQUISITIONS ET CESSIONS

- [a] Au quatrième trimestre de 2010, Investment Planning Counsel Inc., une filiale d'IGM, a fait l'acquisition du Groupe financier Partenaires en planification Ltée et de ses entités apparentées. Le prix d'achat a été attribué aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition.
- [b] Au deuxième trimestre de 2009, IGM a acquis la part des actionnaires sans contrôle de 27,6 % dans Investment Planning Counsel Inc. IGM a inscrit l'opération comme une acquisition progressive, et le prix d'achat total, déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle, a été attribué aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie et à l'écart d'acquisition.
- [c] Le 19 janvier 2009, PanAgora, une filiale de Putnam, a vendu son placement en actions dans Union PanAgora Asset Management GmbH à Union Asset Management. Le produit brut reçu d'environ 75 M\$ US, comptabilisé dans le revenu de placement net, s'est traduit par un gain d'environ 33 M\$ US pour Putnam après les impôts et la part des actionnaires sans contrôle.

### NOTE 3 PLACEMENTS

#### VALEURS COMPTABLES ET VALEURS DE MARCHÉ ESTIMATIVES DES PLACEMENTS

	2010		2009	
	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR COMPTABLE	VALEUR DE MARCHÉ
<b>ACTIONS</b>				
Désignées comme détenues à des fins de transaction	5 364	5 364	4 928	4 928
Disponibles à la vente	1 051	1 051	1 464	1 464
	6 415	6 415	6 392	6 392
<b>OBLIGATIONS</b>				
Désignées comme détenues à des fins de transaction	55 266	55 266	51 529	51 529
Classées comme détenues à des fins de transaction	1 748	1 748	1 759	1 759
Disponibles à la vente	7 331	7 331	4 935	4 935
Prêts et créances	9 290	9 942	9 165	9 421
	73 635	74 287	67 388	67 644
<b>PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES PRÊTS</b>				
Prêts et créances	16 512	17 279	17 116	17 326
Désignés comme détenus à des fins de transaction	224	224	240	240
	16 736	17 503	17 356	17 566
<b>BIENS IMMOBILIERS</b>	3 275	3 385	3 101	3 055
	100 061	101 590	94 237	94 657

Les placements incluent les éléments suivants :

#### PLACEMENTS DE LIFECO AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

	2010			2009		
	MONTANT BRUT	PERTE DE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	MONTANT BRUT	PERTE DE VALEUR	VALEUR COMPTABLE
Perte de valeur, par type de placements <sup>[1]</sup>						
Détenus à des fins de transaction	572	(270)	302	517	(278)	239
Disponibles à la vente	58	(32)	26	55	(36)	19
Prêts et créances	114	(64)	50	151	(81)	70
Total	744	(366)	378	723	(395)	328

[1] Ne comprennent pas des montants liés aux fonds détenus par des assureurs cédants de 28 M\$ et de 10 M\$ ni des pertes de valeur de (17) M\$ et de (4) M\$ au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, respectivement.

Le montant brut représente le coût après amortissement ou le solde du capital du placement ayant subi une perte de valeur.

Les placements ayant subi une perte de valeur comprennent un montant brut de 30 M\$ de titres de capital assortis de coupons reportés de façon non cumulative.

En ce qui a trait à Lifeco, la charge de dépréciation, déduction faite de la reprise des provisions techniques pour rendement insuffisant de l'actif et autres, s'est élevée à 14 M\$ en 2010 (74 M\$ en 2009).

En ce qui a trait à IGM, les actions qui affichent une perte non réalisée pour une période prolongée sont considérées comme ayant subi une perte de valeur durable. Aucune charge de dépréciation liée aux actions n'a été comptabilisée par IGM pour l'exercice 2010 (77 M\$ en 2009).

### NOTE 3 PLACEMENTS (SUITE)

La provision pour pertes sur créances et la variation de celle-ci ayant trait à des placements classés comme des prêts et créances se présentent comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	88	68
Dotation à la provision pour (recouvrement de) pertes sur créances, montant net	(5)	38
Radiations, déduction faite des recouvrements	(8)	(8)
Autres (y compris les fluctuations des taux de change)	(7)	(10)
Solde à la fin de l'exercice	68	88

Lifeco détient des obligations et des prêts hypothécaires dont les modalités ont été restructurées ou qui ont été échangés contre des titres aux modalités modifiées. Le rendement de ces titres correspond à leurs nouvelles modalités. Au 31 décembre 2010, leur valeur comptable s'élevait à 191 M\$ (206 M\$ en 2009).

### NOTE 4 TITRISATIONS

IGM titre des prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire de la SCHL au moyen du programme des TH LNH ou par l'intermédiaire de fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes. Les TH LNH sont vendus à une fiducie qui émet des titres aux investisseurs par l'intermédiaire du Programme OHC, lequel est commandité par la SCHL. Les gains et les

pertes avant impôts liés à la vente de prêts hypothécaires sont inscrits au poste revenu de placement net dans les états des résultats. Les activités de titrisation pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009 se présentent comme suit :

	2010	2009
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés	1 211	1 332
Produit en espèces, montant net	1 203	1 325
Juste valeur des droits conservés	44	65
Gains avant impôts sur les ventes	24	49

Les droits conservés par IGM à l'égard des prêts titrisés comprennent les comptes de réserve et les droits à la marge excédentaire future. Ces droits conservés sont subordonnés aux droits des détenteurs de titres de fiducies de titrisation commanditées par la SCHL ou des banques canadiennes (fonds multicédants) ainsi que de TH LNH connexes (les acheteurs). Les acheteurs n'ont aucun recours sur les autres actifs d'IGM si les emprunteurs sont en défaut de paiement à l'échéance.

La valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus permet d'établir la juste valeur des droits conservés. Les hypothèses économiques clés à la date d'émission de titrisations pour les opérations de titrisation des fiducies de titrisation commanditées par la SCHL ou par des banques canadiennes réalisées au cours de 2010 et de 2009 étaient les suivantes :

	2010	2009
Moyenne pondérée des éléments suivants :		
Durée de service restante (en années)	4,5	4,4
Marge excédentaire	0,80 %	1,16 %
Taux de remboursement par anticipation	15,00 %	15,00 %
Taux d'actualisation	1,82 %	1,66 %
Frais de gestion	0,15 %	0,15 %
Perturbations sur créances prévues	—	—

Au 31 décembre 2010, la juste valeur du total des droits conservés se chiffrait à 107 M\$ (174 M\$ en 2009). La sensibilité à des changements défavorables immédiats de 10 % et de 20 % dans ces hypothèses n'a pas été jugée importante.

Le total des prêts inscrits par IGM, les prêts titrisés gérés par IGM ainsi que les flux de trésorerie liés aux ententes de titrisation sont comme suit :

	2010	2009
Prêts hypothécaires	3 819	3 641
Prêts à l'investissement	280	302
	4 099	3 943
Moins : prêts titrisés gérés	3 478	3 271
Total des prêts au bilan	621	672
Produit en espèces, montant net	1 203	1 325
Flux de trésorerie provenant des droits conservés	88	90

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 5 PLACEMENT À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	2010	2009
Valeur comptable au début de l'exercice	2 675	2 814
Quote-part du bénéfice d'exploitation	120	141
Quote-part du bénéfice hors exploitation de Pargesa [ note 20 ]	(5)	(70)
Quote-part des autres éléments du résultat étendu	(454)	(179)
Dividendes	(57)	(31)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	2 279	2 675
Quote-part des fonds propres à la fin de l'exercice	2 278	2 674

Au 31 décembre 2010, Parjointco, détenue à 50 % par la Société, détenait une participation de 54,1 % dans Pargesa (54,1 % en 2009).

### NOTE 6 ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

#### ÉCART D'ACQUISITION

La valeur comptable de l'écart d'acquisition et la variation de celle-ci se présentent comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	8 655	8 613
Acquisition <sup>[1]</sup>	37	32
Autres, incluant l'effet des taux de change	34	10
Solde à la fin de l'exercice	8 726	8 655

[ 1 ] Aucun écart d'acquisition n'est déductible aux fins de l'impôt en 2010 et en 2009.

#### ACTIFS INCORPORELS

La valeur comptable des actifs incorporels et la variation de celle-ci se présentent comme suit :

2010	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE	VALEUR COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Marques et marques de commerce	662	–	(39)	623
Liés aux contrats de clients	1 400	–	63	1 463
Tranche des profits futurs liés aux comptes de participation acquis revenant aux actionnaires	354	–	–	354
Appellations commerciales	285	–	–	285
Contrats de gestion de fonds communs de placement	741	–	–	741
	3 442	–	24	3 466
Actifs incorporels à durée de vie limitée				
Liés aux contrats de clients	595	(169)	(31)	395
Canaux de distribution	126	(28)	(22)	76
Contrats de distribution	112	(29)	–	83
Technologie	13	(6)	(3)	4
Baux	14	(7)	(3)	4
Logiciels	484	(274)	–	210
	1 344	(513)	(59)	772
Total	4 786	(513)	(35)	4 238

## NOTE 6 ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS (SUITE)

2009	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE	VALEUR COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Marques et marques de commerce	662	–	(13)	649
Liés aux contrats de clients	1 400	–	129	1 529
Tranche des profits futurs liés aux comptes de participation acquis revenant aux actionnaires	354	–	–	354
Appellations commerciales	285	–	–	285
Contrats de gestion de fonds communs de placement	737	–	–	737
	3 438	–	116	3 554
Actifs incorporels à durée de vie limitée				
Liés aux contrats de clients	595	(142)	(12)	441
Canaux de distribution	126	(24)	(16)	86
Contrats de distribution	105	(22)	–	83
Technologie	13	(6)	–	7
Baux	14	(7)	–	7
Logiciels	433	(245)	–	188
	1 286	(446)	(28)	812
Total	4 724	(446)	88	4 366

## NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la Société se calcule comme suit :

	2010	2009
	%	%
Taux d'imposition de base combiné au Canada (fédéral et provincial)	30,4	31,9
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :		
Revenu de placement non imposable	(3,8)	(2,6)
Taux d'imposition effectifs moins élevés sur le bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(2,8)	(5,1)
Résolution de positions fiscales incertaines	(2,3)	(4,3)
Ajustement lié à des éléments d'impôts antérieurs surévalués	(1,2)	–
Bénéfice du placement à la valeur de consolidation	(1,2)	(0,8)
Divers	(2,2)	1,2
Taux d'imposition effectif	16,9	20,3
La charge d'impôts se compose de ce qui suit :		
Impôts exigibles	456	179
Impôts futurs	41	386
	497	565

Les impôts futurs se composent des écarts temporaires imposables suivants :

	2010	2009
Provisions mathématiques	(961)	(724)
Report de pertes	1 102	1 266
Placements	(378)	(425)
Commissions de vente reportées	(211)	(240)
Actifs incorporels et écart d'acquisition	468	459
Autres actifs	(13)	(166)
Impôts futurs	7	170
Classés comme suit aux bilans consolidés :		
Actifs d'impôts futurs	1 174	1 268
Passifs d'impôts futurs	(1 167)	(1 098)
	7	170

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (SUITE)

Au 31 décembre 2010, la Société et ses filiales avaient des pertes autres qu'en capital totalisant 471 M\$ (485 M\$ en 2009) pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur et dont les avantages n'ont pas été constatés. Ces pertes viendront à échéance à différentes dates allant jusqu'en 2030. De plus, la Société dispose de pertes en capital qui peuvent être utilisées pour une durée indéfinie afin de contrebalancer des gains en capital futurs d'environ 61 M\$ (61 M\$ en 2009).

Un avantage fiscal futur lié aux reports de pertes d'un montant de 1 102 M\$ (1 266 M\$ en 2009) a été constaté, dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que celui-ci se réalise. La Société et ses filiales réaliseront cet avantage au cours des exercices à venir par l'entremise d'une réduction de la charge d'impôts exigibles.

### NOTE 8 AUTRES ACTIFS

	2010	2009
Dividendes, intérêts et autres créances à recevoir	2 206	2 198
Primes en cours de recouvrement	393	403
Commissions de vente reportées	784	850
Immobilisations corporelles	243	223
Actif au titre des prestations constituées [note 21]	437	384
Instruments financiers dérivés	1 067	837
Impôts à recouvrer	580	793
Autres	724	691
	6 434	6 379

### NOTE 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES

#### COMPOSITION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES ET DE L'ACTIF CONNEXE

La composition des provisions mathématiques de Lifeco se présente comme suit :

	POLICES AVEC PARTICIPATION		POLICES SANS PARTICIPATION		TOTAL	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Canada	25 055	23 097	24 155	22 460	49 210	45 557
États-Unis	8 108	8 250	14 555	13 790	22 663	22 040
Europe	1 189	1 428	32 055	33 626	33 244	35 054
Total	34 352	32 775	70 765	69 876	105 117	102 651

La composition de l'actif couvrant le passif et le surplus de Lifeco se présente comme suit :

2010	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	BIENS IMMOBILIERS	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable						
Polices avec participation	15 595	6 393	3 882	370	8 112	34 352
Polices sans participation						
Canada	16 066	5 069	1 432	10	1 578	24 155
États-Unis	12 632	1 479	–	–	444	14 555
Europe	17 162	2 039	195	1 880	10 779	32 055
Autres	4 664	874	435	220	6 784	12 977
Capital et surplus	6 084	261	756	793	5 526	13 420
Total de la valeur comptable	72 203	16 115	6 700	3 273	33 223	131 514
Valeur de marché	72 855	16 880	6 769	3 383	33 223	133 110

## NOTE 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES (SUITE)

2009	OBLIGATIONS	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	ACTIONS	BIENS IMMOBILIERS	AUTRES	TOTAL
Valeur comptable						
Polices avec participation	14 884	6 316	3 747	286	7 542	32 775
Polices sans participation						
Canada	14 299	5 327	991	14	1 829	22 460
États-Unis	11 843	1 456	-	-	491	13 790
Europe	16 839	2 314	130	1 770	12 573	33 626
Autres	3 880	970	1 041	217	6 607	12 715
Capital et surplus	4 402	301	533	812	6 955	13 003
Total de la valeur comptable	66 147	16 684	6 442	3 099	35 997	128 369
Valeur de marché	66 403	16 891	6 503	3 053	35 997	128 847

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les provisions mathématiques se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des provisions mathématiques.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, moins les impôts sur les bénéfices connexes, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps, conformément aux conventions comptables suivies à l'égard des placements.

### VARIATION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES

La variation des provisions mathématiques au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles comme suit :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	102 651	102 627
Incidence des affaires nouvelles	5 095	4 198
Modification normale des affaires en vigueur	2 025	1 899
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses actuarielles	(432)	(268)
Transfert d'affaires avec les parties externes	(1)	(9)
Incidence des fluctuations des taux de change	(4 221)	(5 796)
Solde à la fin de l'exercice	105 117	102 651

En vertu de la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la valeur de marché des actifs couvrant les provisions jouent un rôle important en ce qui a trait aux variations des provisions mathématiques. Les variations de la valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la valeur du passif. Les variations de la valeur des provisions mathématiques associées aux variations de la valeur de l'actif couvrant les provisions mathématiques sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2010, l'incidence des nouvelles affaires et les variations normales des affaires en vigueur, partiellement contrebalancées par l'incidence des taux de change, ont joué un rôle important dans l'augmentation des provisions mathématiques.

Les provisions mathématiques des polices sans participation de Lifeco ont diminué de 427 M\$ en 2010 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 246 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, de 126 M\$ par l'exploitation européenne et de 55 M\$ par l'exploitation américaine. La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par la révision des charges d'impôts et des frais de l'unité Assurance individuelle (diminution de 86 M\$), l'amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie individuelle (diminution de 64 M\$), l'amélioration au chapitre de la morbidité de l'unité Assurance collective (diminution de 62 M\$), le raffinement de la modélisation du secteur de l'exploitation canadienne (diminution de 56 M\$) et par la diminution des provisions au titre de l'appariement de l'actif et du passif (diminution de 49 M\$), partiellement contrebalancés par l'augmentation de la provision liée au comportement des titulaires de polices de l'unité Assurance individuelle (augmentation de 69 M\$). La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la diminution des provisions au titre de l'appariement de l'actif et du passif (diminution de 127 M\$), le raffinement de la modélisation dans l'ensemble de la division (diminution

de 97 M\$) et par la révision des frais (diminution de 23 M\$), partiellement contrebalancés par l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité en matière de réassurance-vie (augmentation de 71 M\$), l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 16 M\$), l'amélioration des résultats au chapitre de la morbidité de l'unité Assurance collective (augmentation de 13 M\$), l'augmentation de la provision liée au comportement des titulaires de polices (augmentation de 10 M\$) et par l'augmentation des provisions pour rendement insuffisant de l'actif (augmentation de 8 M\$). La diminution enregistrée par l'exploitation américaine s'explique principalement par l'amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie (diminution de 52 M\$), l'amélioration au chapitre de la longévité (diminution de 6 M\$) et par le raffinement de la modélisation (diminution de 4 M\$), partiellement contrebalancés par l'augmentation de la provision liée au comportement des titulaires de polices (augmentation de 8 M\$).

Les provisions mathématiques des polices avec participation de Lifeco ont diminué de 5 M\$ en 2010 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. La diminution est principalement attribuable à la révision des frais (diminution de 261 M\$), à l'augmentation du rendement des placements (diminution de 20 M\$) et à l'amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie individuelle (diminution de 13 M\$), partiellement contrebalancées par le raffinement de la modélisation (augmentation de 213 M\$), l'augmentation de la provision au titre des participations des titulaires de polices futures (augmentation de 66 M\$) et par l'augmentation de la provision liée au comportement des titulaires de polices (augmentation de 10 M\$).

En 2009, les principaux facteurs à la base de l'augmentation des provisions mathématiques sont l'incidence des affaires nouvelles et la modification normale des affaires en vigueur, presque entièrement contrebalancées par l'incidence des taux de change.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES (SUITE)

Les provisions mathématiques des polices sans participation de Lifeco ont diminué de 194 M\$ en 2009 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses, ce qui comprend une diminution de 135 M\$ enregistrée par l'exploitation canadienne, de 58 M\$ par l'exploitation européenne et de 1 M\$ par l'exploitation américaine. La diminution enregistrée par l'exploitation canadienne s'explique principalement par l'amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie individuelle (diminution de 115 M\$), la révision des charges (diminution de 48 M\$) et par le raffinement de la modélisation au chapitre de l'assurance-vie individuelle et des rentes (diminution de 32 M\$), partiellement contrebalancés par l'incidence sur les impôts futurs de changements apportés aux objectifs en matière de composition de l'actif à l'égard des engagements de durée indéterminée (augmentation de 52 M\$). La diminution enregistrée par l'exploitation européenne s'explique principalement par la diminution des provisions au titre de l'appariement de l'actif et du passif (diminution de 199 M\$), le raffinement de la modélisation au chapitre des rentes (diminution de 97 M\$) et par une amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie (diminution de 47 M\$), partiellement contrebalancés par l'augmentation des provisions pour rendement insuffisant de l'actif et des frais (augmentation de 158 M\$), le raffinement de la modélisation au chapitre de la réassurance (augmentation de 77 M\$), l'augmentation des frais d'administration de l'exploitation européenne (augmentation de 30 M\$) et par l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 20 M\$). La diminution enregistrée par l'exploitation américaine s'explique principalement par la diminution des provisions au titre de l'appariement de l'actif et du passif (diminution de 32 M\$) et par une amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie (diminution de 18 M\$), partiellement contrebalancées par l'augmentation des provisions pour rendement insuffisant de l'actif (augmentation de 32 M\$) et par l'amélioration au chapitre de la longévité (augmentation de 13 M\$).

Les provisions mathématiques des polices avec participation de Lifeco ont diminué de 74 M\$ en 2009 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. Cette diminution est principalement attribuable à la diminution de la provision au titre des participations des titulaires de polices futures (diminution de 1 495 M\$) et à une amélioration au chapitre de la mortalité en matière d'assurance-vie (diminution de 168 M\$), partiellement contrebalancées par la diminution du rendement des placements (augmentation de 1 588 M\$).

#### HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Dans le calcul des provisions mathématiques, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux frais d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires, car elles représentent les possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les provisions mathématiques couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

#### MORTALITÉ

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par Lifeco à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats de l'industrie servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Bien qu'on enregistre des améliorations au chapitre de la mortalité depuis de nombreuses années, les provisions au titre de la mortalité

(y compris les marges) relatives aux estimations faites à l'égard de l'assurance-vie ne prennent pas en compte d'éventuelles améliorations. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire. Une augmentation de 2 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 216 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui causerait une diminution d'environ 159 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 112 M\$).

La mortalité au chapitre des rentes fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité de l'industrie, établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration au chapitre de la mortalité chez les rentiers. Une diminution de 2 % de l'hypothèse la plus probable se traduirait par une augmentation d'environ 217 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui causerait une diminution d'environ 172 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 121 M\$).

#### MORBIDITÉ

Lifeco utilise des tables de morbidité conçues par l'industrie et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de Lifeco. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes. Dans le cas des produits pour lesquels la morbidité a une incidence importante, une diminution de 5 % de l'hypothèse la plus probable au titre de la résiliation à l'égard du passif lié aux sinistres et une augmentation de 5 % de l'hypothèse la plus probable au titre de l'incidence à l'égard de la vie active entraîneraient une augmentation d'environ 213 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui causerait une diminution d'approximativement 151 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 107 M\$).

#### RÉASSURANCE IARD

Les provisions mathématiques liées à la réassurance IARD souscrite par le Groupe de réassurance London Inc. (GRL), une filiale de la London Life, sont établies suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les provisions mathématiques, qui reflètent la nature à long terme des activités, ont été établies au moyen de techniques d'évaluation par les flux de trésorerie faisant appel à l'actualisation. Elles sont fondées sur des états de cession fournis par les compagnies cédantes. Dans certains cas, la direction du GRL rajuste les montants présentés dans les états de cession afin de tenir compte de l'interprétation de l'entente par la direction. Le recours à des vérifications et à d'autres moyens d'atténuation des pertes permet d'éliminer les écarts. De plus, les provisions mathématiques comprennent également un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats. Le GRL analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la compagnie cédante est effectuée au besoin.

#### RENDEMENT DES PLACEMENTS

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie prévus des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des provisions mathématiques. Les flux de trésorerie des actifs actuels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux) (se reporter à la note 17).

## NOTE 9 PROVISIONS MATHÉMATIQUES (SUITE)

### FRAIS

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et les impôts sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les frais d'exploitation indirects sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des frais d'exploitation futurs à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte des améliorations au chapitre des frais d'exploitation unitaires. L'évaluation des frais d'exploitation futurs tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais. Une hausse de 5 % de l'hypothèse la plus probable concernant les frais unitaires de tenue de compte entraînerait une augmentation d'environ 71 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui causerait une baisse d'environ 51 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 36 M\$).

### RÉSILIATION DE POLICES

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données de l'industrie lorsque Lifeco n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. Lifeco est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de résiliation des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. Lifeco s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses en matière de maintien en vigueur de ces produits, son expérience à cet égard étant très restreinte. Une variation négative de 10 % de l'hypothèse la plus probable au chapitre de la résiliation de polices se traduirait par une augmentation d'environ 452 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui causerait une diminution d'environ 320 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 226 M\$).

### UTILISATION D'OPTIONS FACULTATIVES LIÉES AUX POLICES

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par Lifeco. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garantie à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de Lifeco ou du secteur,

le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de police avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

### PARTICIPATIONS DES TITULAIRES DE POLICES ET CARACTÉRISTIQUES AJUSTABLES DES POLICES

Les futures participations des titulaires de polices et autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des provisions mathématiques selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront à l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. Lifeco estime que des changements seront apportés aux barèmes des participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou encore aux activités rajustables, ce qui correspondra aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, donnant ainsi lieu à une modification négligeable des provisions mathématiques. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

### RÉASSURANCE CÉDÉE

Des limites quant aux montants maximaux des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance. Ces frais et recouvrements sont déterminés en fonction des hypothèses directes.

Les conventions de réassurance ne libèrent pas Lifeco de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à Lifeco. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, Lifeco évalue la situation financière de ses réassureurs.

En raison de la réassurance, les provisions mathématiques ont été réduites des montants suivants :

	2010	2009
Polices avec participation	23	17
Polices sans participation	2 508	2 768
	2 531	2 785

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode de fonds retenus selon laquelle Lifeco conserve l'actif couvrant les provisions mathématiques réassurées, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 10 DÉBENTURES ET AUTRES EMPRUNTS

	2010	2009
<b>AUTRES EMPRUNTS</b>		
<b>GREAT-WEST LIFECO INC.</b>		
Papier commercial et autres instruments d'emprunt à court terme à un taux d'intérêt de 0,36 % à 0,44 % (0,28 % à 0,38 % en 2009)	91	102
Facilité de crédit renouvelable portant intérêt à un taux équivalant au TIOL majoré de 1 % ou au taux préférentiel d'emprunt des États-Unis (215 M\$ US en 2010; 260 M\$ US en 2009)	213	273
<b>Total des autres emprunts</b>	<b>304</b>	<b>375</b>
<b>DÉBENTURES</b>		
<b>CORPORATION FINANCIÈRE POWER</b>		
Débtures à 6,90 %, échéant le 11 mars 2033, non garanties	250	250
<b>SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.</b>		
Débtures à 6,75 %, série 2001, échéant le 9 mai 2011, non garanties	450	450
Débtures à 6,58 %, série 2003, échéant le 7 mars 2018, non garanties	150	150
Débtures à 7,35 %, série 2009, échéant le 8 avril 2019, non garanties	375	375
Débtures à 6,65 %, série 1997, échéant le 13 décembre 2027, non garanties	125	125
Débtures à 7,45 %, série 2001, échéant le 9 mai 2031, non garanties	150	150
Débtures à 7,00 %, série 2002, échéant le 31 décembre 2032, non garanties	175	175
Débtures à 7,11 %, série 2003, échéant le 7 mars 2033, non garanties	150	150
Débtures à 6,00 %, série 2010, échéant le 10 décembre 2040, non garanties	200	–
<b>GREAT-WEST LIFECO INC.</b>		
Billet à terme exigible le 18 octobre 2012, portant intérêt au TIOL majoré de 0,30 % (304 M\$ US), non garanti	301	319
Débtures à 6,75 %, exigibles le 10 août 2015, non garanties	–	200
Débtures à 6,14 %, exigibles le 21 mars 2018, non garanties	200	200
Débtures à 4,65 %, exigibles le 13 août 2020, non garanties	500	–
Débtures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	100
Débtures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2031, non garanties	200	200
Débtures à 6,67 %, exigibles le 21 mars 2033, non garanties	400	400
Débtures différées à 6,625 %, exigibles le 15 novembre 2034, non garanties (175 M\$ US)	172	183
Débtures à 5,998 %, exigibles le 16 novembre 2039, non garanties	345	345
Débtures subordonnées exigibles le 16 mai 2046, portant intérêt à un taux de 7,153 % jusqu'au 16 mai 2016 et, par la suite, à un taux de 2,538 % majoré du TIOL de trois mois, non garanties (300 M\$ US)	297	315
Débtures subordonnées exigibles le 21 juin 2067, portant intérêt à un taux de 5,691 % jusqu'en 2017 et, par la suite, à un taux équivalant au taux canadien d'acceptation bancaire de 90 jours majoré de 1,49 %, non garanties	1 000	1 000
Débtures subordonnées exigibles le 26 juin 2068, portant intérêt à un taux de 7,127 % jusqu'en 2018 et, par la suite, à un taux équivalant au taux canadien d'acceptation bancaire de 90 jours majoré de 3,78 %, non garanties	500	500
Effets à payer à un taux d'intérêt de 8,0 %, exigibles le 6 mai 2014, non garantis	4	5
<b>Total des débtures</b>	<b>6 044</b>	<b>5 592</b>
	<b>6 348</b>	<b>5 967</b>

Le 9 décembre 2010, IGM a émis 200 M\$ de débtures à 6,00 % venant à échéance le 10 décembre 2040. Les débtures sont rachetables en tout temps par IGM, en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur le rendement au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

Le 13 août 2010, des débtures d'un montant en capital de 500 M\$ ont été émises par Lifeco à la valeur nominale, lesquelles viendront à échéance le 13 août 2020. Les intérêts sur les débtures au taux annuel de 4,65 % seront payés semestriellement à terme échu le 13 février et le 13 août de chaque exercice, à compter du 13 février 2011, jusqu'à la date à laquelle les débtures seront remboursées. Les débtures sont rachetables en tout temps, en tout ou en partie, au montant le plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada et la valeur nominale, plus les intérêts courus et impayés, dans les deux cas.

Le 10 août 2010, Lifeco a racheté à la valeur nominale les débtures à 6,75 % d'un montant en capital de 200 M\$ qui venaient à échéance le 10 août 2015.

Le 16 novembre 2009, Lifeco a émis des débtures à 5,998 % d'un montant en capital de 200 M\$ et d'un montant en capital additionnel de 144 M\$ le 18 décembre 2009 (se reporter à la note 11). Les débtures viennent à échéance

le 16 novembre 2039 et portent intérêt au taux de 5,998 % jusqu'à leur échéance. Les débtures sont rachetables au gré de Lifeco au montant le plus élevé entre le prix selon le rendement des obligations du Canada et la valeur nominale plus tout intérêt couru et impayé, et moyennant un avis d'au moins 30 jours et d'au plus 60 jours.

Le 22 juin 2009, Putnam a obtenu une facilité de crédit renouvelable auprès d'un syndicat de banques pour un montant de 500 M\$ US, soit une augmentation de 300 M\$ US par rapport à la facilité antérieure. Au 31 décembre 2009, une filiale de Putnam avait prélevé un montant de 260 M\$ US sur cette facilité de crédit. Cette facilité a expiré le 21 juin 2010. Le 17 juin 2010, la convention de crédit renouvelable d'un montant de 500 M\$ US a été modifiée et elle viendra à échéance le 17 juin 2013. Au 31 décembre 2010, une filiale de Putnam avait prélevé un montant de 215 M\$ US sur cette facilité de crédit.

Le 7 avril 2009, IGM a émis 375 M\$ de débtures à 7,35 % venant à échéance le 8 avril 2019. Les débtures sont rachetables en tout temps par IGM, en tout ou en partie, à la valeur nominale ou en fonction d'une formule de prix fondée sur le rendement au moment du rachat, selon le plus élevé des deux montants.

## NOTE 10 DÉBENTURES ET AUTRES EMPRUNTS (SUITE)

Les remboursements de capital sur les débentures et les effets à payer pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2011	451
2012	302
2013	1
2014	1
2015	-
2016 et par la suite	5 289

## NOTE 11 TITRES ET DÉBENTURES DE FIDUCIES DE CAPITAL

	2010	2009
<b>DÉBENTURES DE FIDUCIES DE CAPITAL</b>		
Débentures de premier rang à 5,995 %, exigibles le 31 décembre 2052, non garanties (FCGW)	350	350
Débentures de premier rang à 6,679 %, exigibles le 30 juin 2052, non garanties (FCCV)	300	300
Débentures de premier rang à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garanties (FCCV)	150	150
	800	800
Rajustement à la juste valeur de marché lié à l'acquisition	17	19
Titres de fiducies détenus par Lifeco à titre de placements temporaires	(44)	(41)
Titres de fiducies détenus par Lifeco à titre de placements à long terme	(238)	(238)
	535	540

La Fiducie de capital Great-West (FCGW), une fiducie établie par la Great-West, a émis un total de 350 M\$ en titres de fiducies de capital et a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Great-West d'un montant de 350 M\$. La Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a pour sa part émis 450 M\$ en titres de fiducies de capital et a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 450 M\$. Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les frais de financement dans les états consolidés des résultats (se reporter à la note 19).

Par suite de l'acquisition de la Corporation Financière Canada-Vie en 2003, les filiales réglementées canadiennes ont acheté certaines de ces débentures de fiducies de capital. En 2009, Lifeco a cédé des titres de fiducie de capital détenus par le groupe consolidé à titre de placements temporaires d'une valeur nominale de 138 M\$.

Le 11 novembre 2009, Lifeco a fait une offre publique de rachat visant l'acquisition d'au plus 170 000 titres de série A en circulation de la FCGW (GREATS) et d'au plus 180 000 titres de série A de la FCCV (CLiCS) en circulation. Le 18 décembre 2009, conformément à cette offre, Lifeco a acquis 116 547 GREATS et 121 788 CLiCS pour un montant de 261 M\$, plus tout intérêt couru et impayé. Dans le cadre de cette opération, Lifeco a émis des débentures à 5,998 % d'une valeur nominale totale de 144 M\$, venant à échéance le 16 novembre 2039, et a déboursé 122 M\$ en espèces.

## NOTE 12 AUTRES PASSIFS

	2010	2009
Créditeurs, charges à payer et autres	3 596	3 413
Gains nets réalisés reportés	115	133
Impôts à payer	217	226
Conventions de rachat	1 676	1 162
Passif au titre des prestations constituées [ note 21 ]	665	662
Instruments financiers dérivés	258	364
Dividendes et intérêts à payer	334	334
	6 861	6 294

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 13 PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE

	2010	2009
La part des actionnaires sans contrôle comprend ce qui suit :		
Titulaires de polices avec participation	2 013	2 004
Détenteurs d'actions privilégiées des filiales	2 159	2 014
Détenteurs d'actions ordinaires des filiales	4 884	4 860
	9 056	8 878
Le bénéfice attribuable à la part des actionnaires sans contrôle comprend ce qui suit :		
Bénéfice attribuable aux titulaires de polices avec participation	2	15
Dividendes aux détenteurs d'actions privilégiées des filiales	110	87
Bénéfice attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires des filiales	748	676
	860	778

### NOTE 14 CAPITAL DÉCLARÉ

#### AUTORISÉ

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en série, d'actions privilégiées de second rang pouvant être émises en série et d'actions ordinaires.

#### ÉMIS ET EN CIRCULATION

	2010		2009	
	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
<b>ACTIONS PRIVILÉGIÉES (CLASSÉES DANS LE PASSIF)</b>				
Actions privilégiées de premier rang, série C <sup>[ i ]</sup>	–	–	6 000 000	150
Actions privilégiées de premier rang, série J <sup>[ ii ]</sup>	–	–	6 000 000	150
				300
<b>ACTIONS PRIVILÉGIÉES (PERPÉTUELLES)</b>				
Actions privilégiées de premier rang, série A <sup>[ iii ]</sup>	4 000 000	100	4 000 000	100
Actions privilégiées de premier rang, série D <sup>[ iv ]</sup>	6 000 000	150	6 000 000	150
Actions privilégiées de premier rang, série E <sup>[ v ]</sup>	8 000 000	200	8 000 000	200
Actions privilégiées de premier rang, série F <sup>[ vi ]</sup>	6 000 000	150	6 000 000	150
Actions privilégiées de premier rang, série H <sup>[ vii ]</sup>	6 000 000	150	6 000 000	150
Actions privilégiées de premier rang, série I <sup>[ viii ]</sup>	8 000 000	200	8 000 000	200
Actions privilégiées de premier rang, série K <sup>[ ix ]</sup>	10 000 000	250	10 000 000	250
Actions privilégiées de premier rang, série L <sup>[ x ]</sup>	8 000 000	200	8 000 000	200
Actions privilégiées de premier rang, série M <sup>[ xi ]</sup>	7 000 000	175	7 000 000	175
Actions privilégiées de premier rang, série O <sup>[ xii ]</sup>	6 000 000	150	6 000 000	150
Actions privilégiées de premier rang, série P <sup>[ xiii ]</sup>	11 200 000	280	–	–
		2 005		1 725
Actions ordinaires <sup>[ xiv ]</sup>	708 013 680	636	705 726 680	605

[ i ] Le 31 octobre 2010, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,20 %, série C, en circulation au prix de rachat de 25,40 \$ par action, pour une contrepartie totale de 152 M\$.

[ ii ] Le 30 juillet 2010, la Société a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,70 %, série J, en circulation au prix de rachat de 25,50 \$ par action, pour une contrepartie totale de 153 M\$.

[ iii ] Les actions privilégiées de premier rang, série A, donnent droit à un dividende cumulatif annuel à un taux variable égal à 70 % du taux préférentiel de deux grandes banques à charte canadiennes, et elles sont rachetables au gré de la Société à 25,00 \$ par action.

[ iv ] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,50 %, série D, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,375 \$ par action par année. À compter du 31 janvier 2013, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série D, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

[ v ] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,25 %, série E, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,3125 \$ par action par année. La Société peut racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série E, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action plus tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.

## NOTE 14 CAPITAL DÉCLARÉ (SUITE)

- [vi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,90 %, série F, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,475 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série F, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu avant le 17 juillet 2011, et au prix de 25,00 \$ par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [vii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,75 %, série H, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,4375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série H, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu avant le 10 décembre 2011, et au prix de 25,00 \$ par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [viii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série I, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série I, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu avant le 30 avril 2011, au prix de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter de cette date et avant le 30 avril 2012, et au prix de 25,00 \$ par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [ix] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,95 %, série K, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2375 \$ par action par année. La Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série K, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2011, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2012, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2013, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2014, et au prix de 25,00 \$ par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [x] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,10 %, série L, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,2750 \$ par action par année. À compter du 31 octobre 2011, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série L, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2012, au prix de 25,75 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2013, au prix de 25,50 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2014, au prix de 25,25 \$ par action si le rachat a lieu à compter de cette date mais avant le 31 octobre 2015, et au prix de 25,00 \$ par la suite. Dans chaque cas, la Société versera également tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à, mais excluant, la date de rachat.
- [xi] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 6,00 %, série M, donnent droit à des dividendes fixes privilégiés en espèces non cumulatifs de 1,50 \$ par action par année. Le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série M, en tout ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série M, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série N, au gré du détenteur, le 31 janvier 2014 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.
- [xii] Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 %, série O, comportent des dividendes en espèces fixes privilégiés et non cumulatifs, à un taux annuel correspondant à 1,45 \$ par action. À compter du 31 octobre 2014, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série O, en totalité ou en partie, à son gré, au prix de 26,00 \$ par action si le rachat a lieu avant le 31 octobre 2015, au prix de 25,75 \$ si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2015 et avant le 31 octobre 2016, au prix de 25,50 \$ si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2016 et avant le 31 octobre 2017, au prix de 25,25 \$ si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2017 et avant le 31 octobre 2018, et au prix de 25,00 \$ si le rachat a lieu à compter du 31 octobre 2018, le prix étant majoré dans chaque cas du montant de tous les dividendes déclarés et impayés à la date de rachat.
- [xiii] Au deuxième trimestre de 2010, la Société a émis 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,40 %, rajusté tous les cinq ans, série P, pour un produit en espèces de 280 M\$. Les actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 4,40 %, série P, donnent droit à un dividende privilégié non cumulatif à taux fixe payable en espèces à un taux annuel correspondant à 1,10 \$ par action. Le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, la Société pourra racheter contre espèces les actions privilégiées de premier rang, série P, en totalité ou en partie au gré de la Société, au prix de 25,00 \$ par action majoré de tous les dividendes déclarés et non versés jusqu'à la date fixée pour le rachat, ou les actions privilégiées de premier rang, série P, pourront être converties en actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux variable, série Q, au gré du détenteur, le 31 janvier 2016 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les coûts de transaction de 8 M\$ engagés relativement aux actions privilégiées de premier rang, série P, ont été imputés aux bénéfices non répartis.
- [xiv] Au cours de l'exercice, la Société a émis 2 287 000 actions ordinaires (713 000 en 2009) en vertu du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés, pour une contrepartie de 31 M\$ (10 M\$ en 2009).



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

- [ i ] La Société a établi, le 1<sup>er</sup> octobre 2000, un régime de droits différés à la plus-value des actions à l'intention des administrateurs de la Société afin de mieux aligner les intérêts des administrateurs et des actionnaires. Aux termes de ce régime, chaque administrateur peut choisir de recevoir ses honoraires annuels et ses jetons de présence entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces, ou en parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Le nombre d'unités d'actions différées octroyées est calculé en divisant le montant de la rémunération payable par le cours de clôture moyen de cinq jours des actions ordinaires de la Société à la Bourse de Toronto pour les cinq derniers jours du trimestre (valeur d'une unité d'action différée). L'administrateur qui choisit de recevoir des unités d'actions différées recevra d'autres unités à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires, selon la valeur d'une telle unité à ce moment. Les unités d'actions différées seront rachetables au moment où l'administrateur ne siègera plus au conseil ou advenant son décès, et seront acquittées au moyen d'un montant forfaitaire en espèces, selon la valeur de l'unité à ce moment. Au 31 décembre 2010, la valeur des unités d'actions différées en circulation était de 9,8 M\$ (8,8 M\$ en 2009). De plus, les administrateurs peuvent aussi participer au régime d'achat d'actions des administrateurs.
- [ ii ] En date du 1<sup>er</sup> mai 2000, un régime d'achat d'actions à l'intention des employés a été mis en place, permettant aux employés admissibles de souscrire jusqu'à concurrence de 6 % de leur salaire brut afin d'acheter, sur le marché libre, des actions comportant des droits de vote limités de Power Corporation du Canada; la Société investit un montant égal ou moindre au nom de l'employé. Le montant versé au nom des employés s'est élevé à 0,2 M\$ en 2010 (0,2 M\$ en 2009).
- [ iii ] Une charge de rémunération est enregistrée pour les options attribuées aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de la Société et de ses filiales, en fonction de la juste valeur des options à leur date d'octroi, amortie sur la période d'acquisition des droits.
- Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 717 818 options (136 182 options en 2009) ont été accordées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société. La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, en utilisant les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2010	2009
Rendement des actions	4,5 %	3,7 %
Volatilité prévue	20,4 %	16,7 %
Taux d'intérêt sans risque	2,8 %	3,3 %
Durée prévue (années)	9	9
Juste valeur par option octroyée (en dollars/option)	3,61 \$	3,46 \$
Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars/option)	28,36 \$	26,22 \$

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la charge de rémunération relative aux options d'achat d'actions attribuées par la Société et ses filiales a totalisé 9 M\$ (16 M\$ en 2009).

- [ iv ] En vertu du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société, 17 581 600 actions supplémentaires sont réservées pour émission. Le régime stipule que le prix d'exercice de l'option ne doit pas être inférieur au cours du marché de l'action à la date à laquelle l'option est attribuée. En règle générale, les droits liés aux options octroyées sont acquis à leur titulaire selon des modalités différées, sur des périodes commençant au plus tôt un an après la date de l'octroi et au plus tard

cinq ans après la date de l'octroi. Les options attribuées plus récemment sont assorties des conditions d'acquisition suivantes : des attributions de 972 395 options en 2008 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2009; une attribution de 136 182 options en 2009 dont les droits deviendront totalement acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2010; des attributions de 38 293 options en 2010 dont les droits deviendront acquis de la façon suivante : trois ans après la date de l'octroi pour ce qui est des premiers 50 % et quatre ans après la date de l'octroi pour les 50 % restants; une attribution de 679 525 options en 2010 dont les droits deviendront acquis uniformément sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Le tableau suivant résume la situation du Régime d'options d'achat d'actions à l'intention des employés de la Société aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que la variation qui s'est produite au cours des exercices terminés à ces dates :

	2010		2009	
	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
		\$		\$
En cours au début de l'exercice	10 049 297	24,48	10 626 115	23,72
Octroyées	717 818	28,36	136 182	26,22
Exercées	(2 287 000)	13,50	(713 000)	13,50
En cours à la fin de l'exercice	8 480 115	27,77	10 049 297	24,48
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	7 069 914	27,49	8 427 393	23,14



## NOTE 15 RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (SUITE)

Le tableau suivant résume les données sur les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2010 :

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS	OPTIONS EN COURS		OPTIONS POUVANT ÊTRE EXERCÉES	
		DURÉE DE VIE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
\$		(EN ANNÉES)	\$		\$
16,87	160 000	0,8	16,87	160 000	16,87
21,65	3 000 000	2,6	21,65	3 000 000	21,65
26,22 – 28,13	865 707	9,1	27,76	77 236	26,70
29,05 – 29,63	830 980	7,5	29,60	332 392	29,60
31,59 – 32,46	2 567 777	5,1	32,11	2 529 484	32,10
34,46 – 37,13	1 055 651	7,2	34,81	970 802	34,61
	8 480 115	5,0	27,77	7 069 914	27,49

## NOTE 16 GESTION DU CAPITAL

En tant que société de portefeuille, les objectifs de la Financière Power en matière de gestion du capital sont les suivants :

- > offrir une souplesse financière suffisante pour mettre en application sa stratégie de croissance et appuyer son groupe de sociétés et ses autres placements;
- > maintenir une cote de crédit appropriée afin d'obtenir l'accès aux marchés financiers à un coût global du capital le plus bas possible;
- > offrir des rendements à long terme attrayants aux actionnaires de la Société.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de la liquidité de ses placements. Afin de maintenir ou de modifier sa structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires ou émettre du capital sous de nouvelles formes.

La structure du capital de la Société comprend les actions privilégiées, les débetures et les fonds propres, constitués du capital déclaré, des bénéfices non répartis et de la part des actionnaires sans contrôle à l'égard des capitaux propres des filiales de la Société. La Société a recours aux actions privilégiées perpétuelles comme source de capitaux permanente et efficiente. La Société se considère comme un investisseur à long terme et, à ce titre, elle détient une position dans des placements à long terme ainsi que de la trésorerie et des placements à court terme afin de répondre à ses besoins en matière de liquidités. Ainsi, la Société a un recours minimal à l'endettement à titre de société de portefeuille.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital réglementaire.

Les principales filiales en exploitation de la Société sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires ainsi qu'aux normes pertinentes établies par des pairs ou des agences de notation.

La Great-West et GWL&A, des filiales de Lifeco, sont assujetties à des exigences en matière de capital réglementaires minimales. Lifeco a pour politique de maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excédera les exigences en matière de capital réglementaire minimal appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités :

- > Au Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières a défini une norme de mesure de l'adéquation des fonds propres des compagnies d'assurance-vie constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales. Il s'agit du montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent (MMPRCE). Au 31 décembre 2010, le ratio du MMRPCE pour la Great-West était de 203 %.
- > Au 31 décembre 2010, le ratio du capital à risque de GWL&A, la société en exploitation américaine réglementée de Lifeco, était estimé à 393 % du seuil d'intervention de la Société fixé par la National Association of Insurance Commissioners. GWL&A présente son ratio du capital à risque une fois par année aux organismes de réglementation américains en matière d'assurance.
- > Aux 31 décembre 2010 et 2009, Lifeco a maintenu des niveaux de capital supérieurs aux exigences locales minimales dans ses autres établissements étrangers.

Les filiales d'IGM assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire comprennent les sociétés de fiducie, les courtiers en valeurs mobilières et les courtiers en fonds communs de placement. Les filiales d'IGM sont conformes à toutes les exigences relatives au capital réglementaire.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 17 GESTION DES RISQUES

La Financière Power et ses filiales disposent de politiques pour déterminer, mesurer, surveiller, atténuer les risques liés aux instruments financiers et pour en assurer le contrôle. Les principaux risques à cet égard sont le risque d'illiquidité, le risque de crédit et le risque de marché (change, taux d'intérêt et prix). Les moyens mis en œuvre pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

#### RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité correspond au risque que la Société et ses filiales ne soient pas en mesure de répondre à la totalité de leurs engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Les remboursements de capital sur les débetures (autres que ceux de Lifeco et d'IGM mentionnés ci-dessous) représentent la seule obligation contractuelle importante en matière de liquidités de la Financière Power.

AU 31 DÉCEMBRE 2010	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Débetures	–	–	250	250

La situation des liquidités de la Financière Power ainsi que son mode de gestion du risque d'illiquidité n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2009.

En ce qui a trait à Lifeco, les politiques et procédures suivantes ont été mises en œuvre pour gérer ce risque :

> Lifeco gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 70 % des provisions mathématiques sont non encaissables avant l'échéance ou sont assujetties à des rajustements à la valeur de marché.

La Financière Power est une société de portefeuille. À ce titre, les flux de trésorerie de la Société provenant de l'exploitation, avant le versement de dividendes, sont principalement constitués des dividendes reçus de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation ainsi que du revenu de ses placements, moins les frais d'exploitation, les frais de financement et les impôts sur les bénéfices. La capacité de Lifeco et d'IGM, qui sont également des sociétés de portefeuille, à s'acquitter de leurs obligations et à verser des dividendes dépend, particulièrement, de la réception de fonds suffisants de leurs propres filiales.

La Financière Power cherche à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre à tous ses besoins en matière de trésorerie. De plus, la Financière Power et sa société mère, Power Corporation du Canada, détiennent conjointement une marge de crédit non engagée totalisant 100 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne.

> La direction de Lifeco surveille régulièrement l'utilisation de marges de crédit et évalue continuellement la disponibilité de ces formes de crédit d'exploitation et d'autres formes de crédit.

> La direction de Lifeco surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. Des liquidités supplémentaires sont également disponibles par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers. Lifeco a obtenu une marge de crédit engagée de 200 M\$ auprès d'une banque à charte canadienne.

Dans le cours normal de ses activités, Lifeco conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs ayant une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital lié à certains des passifs financiers de Lifeco est résumé dans le tableau suivant.

AU 31 DÉCEMBRE 2010	PAIEMENTS EXIGIBLES PAR PÉRIODE						TOTAL
	1 AN	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
Débetures et autres instruments d'emprunt	305	302	1	1	–	3 714	4 323
Débetures de fiducies de capital <sup>[1]</sup>	–	–	–	–	–	800	800
Obligations d'achat	55	26	27	15	16	4	143
Cotisations au titre des régimes de retraite	130	–	–	–	–	–	130
	490	328	28	16	16	4 518	5 396

[ 1 ] Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter la valeur nominale de 275 M\$ (valeur comptable de 282 M\$) des titres de fiducies de capital détenus par Lifeco.

Les pratiques de gestion des liquidités d'IGM comprennent le contrôle à l'égard des processus de gestion de liquidités, l'évaluation des facteurs de stress relativement à divers scénarios d'exploitation et la supervision de la gestion des liquidités par les comités du conseil d'administration d'IGM.

Le financement des commissions versées à la vente de fonds communs de placement constitue une exigence clé en matière de liquidité pour IGM. Les commissions versées à la vente de fonds communs de placement continuent d'être financées au moyen des flux de trésorerie liés à l'exploitation.

## NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

IGM conserve également des liquidités suffisantes pour financer et détenir temporairement des prêts hypothécaires. Par l'intermédiaire des activités bancaires hypothécaires, les prêts hypothécaires résidentiels sont vendus aux parties suivantes :

- > le Fonds hypothécaire et de revenu à court terme Investors;
- > des tiers, incluant la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou des fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes;
- > des investisseurs institutionnels, grâce à des placements privés.

Les échéances contractuelles d'IGM se présentaient comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2010	À VUE	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Dépôts et certificats	604	91	135	5	835
Autres passifs	–	50	43	–	93
Dette à long terme	–	450	–	1 325	1 775
Contrats de location-exploitation	–	45	129	93	267
Total des obligations contractuelles	604	636	307	1 423	2 970

En plus du solde actuel de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, IGM possède un portefeuille de titres et des marges de crédit qui constituent d'autres sources de liquidités éventuelles. Au troisième trimestre de 2010, IGM a diminué à 325 M\$ ses marges de crédit à l'exploitation auprès de diverses banques à charte canadiennes de l'annexe I, comparativement à 675 M\$ au 31 décembre 2009. Les marges de crédit à l'exploitation au 31 décembre 2010 étaient constituées de marges de crédit engagées totalisant 150 M\$ (500 M\$ en 2009) et de marges de crédit non engagées totalisant 175 M\$ (175 M\$ en 2009). Aux 31 décembre 2010 et 2009, IGM n'avait prélevé aucun montant sur ses marges de crédit engagées, ni sur ses marges de crédit à l'exploitation non engagées.

Au quatrième trimestre de 2010, IGM a accédé aux marchés des titres de créance canadiens pour réunir des capitaux grâce à l'émission de 200 M\$ de débentures à 6,0 % sur 30 ans. La capacité d'IGM d'accéder aux marchés financiers pour obtenir des fonds dépend de la conjoncture.

La situation des liquidités d'IGM ainsi que son mode de gestion du risque d'illiquidité n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2009.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit se rapporte à l'éventualité d'une perte financière pour la Société et ses filiales si une contrepartie dans le cadre d'une opération ne respecte pas ses engagements.

Pour la Financière Power, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe ainsi que les dérivés sont assujettis au risque de crédit. La Société examine régulièrement ses politiques en matière de gestion du risque de crédit pour évaluer leur efficacité.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, totalisant 242 M\$, et les titres à revenu fixe, totalisant 470 M\$, se composent principalement de dépôts temporaires très liquides de banques à charte canadiennes ainsi que

Le Groupe Investors est un émetteur autorisé de titres hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et un vendeur autorisé dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (Programme OHC). Ce statut d'émetteur et de vendeur procure à IGM des sources de financement additionnelles pour les prêts hypothécaires résidentiels. La capacité continue d'IGM à financer les prêts hypothécaires résidentiels au moyen de fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes et de TH LNH dépend des conditions sur les marchés de titrisation, lesquelles sont susceptibles de changer.

Les besoins de liquidités des filiales qui sont des fiducies agissant à titre d'intermédiaires financiers sont fondés sur les politiques approuvées par les comités de leur conseil d'administration respectif. Au 31 décembre 2010, les liquidités des filiales qui sont des fiducies étaient conformes à ces politiques.

d'acceptations bancaires et de titres à court terme garantis par le gouvernement canadien. La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité des contreparties relatives aux instruments financiers dérivés. Les contrats sur produits dérivés sont négociés sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des institutions financières jouissant d'une cote d'évaluation élevée. L'exposition au risque de crédit est limitée à la juste valeur de ces instruments, lesquels étaient en position de gain, et s'est établie à 4 M\$ au 31 décembre 2010.

Lifeco gère le risque de crédit en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- > Des lignes directrices en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquiescer uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive de l'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif. Les cotes utilisées proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes.
- > Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.
- > Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le conseil d'administration de Lifeco ou les comités de placements du conseil d'administration de Lifeco.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

- > Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation.
- > Lifeco est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de polices pendant le délai de grâce stipulé au contrat d'assurance ou jusqu'au paiement complet ou à la résiliation de ce contrat. Les commissions versées aux agents et aux courtiers sont portées en déduction des sommes à recevoir, le cas échéant.
- > La réassurance est cédée à des contreparties ayant de bonnes cotes de crédit, et l'application des principes directeurs établis chaque année par le conseil d'administration de Lifeco fait en sorte de gérer la concentration de risque de crédit. En outre, la capacité financière des réassureurs fait l'objet d'une surveillance et d'une évaluation continues de la direction de Lifeco.

#### RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL DE LIFECO

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de Lifeco lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

AUX 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 840	3 427
Obligations		
Détenues à des fins de transaction	56 296	52 362
Disponibles à la vente	6 617	4 620
Prêts et créances	9 290	9 165
Prêts hypothécaires	16 115	16 684
Avances consenties aux titulaires de polices	6 827	6 957
Autres actifs financiers <sup>[1]</sup>	13 317	14 385
Actifs dérivés	984	717
<b>Total du risque de crédit maximal au bilan</b>	<b>111 286</b>	<b>108 317</b>

[ 1 ] Les autres actifs financiers comprennent un montant de 9 097 M\$ de fonds détenus par des assureurs cédants en 2010 (10 146 M\$ en 2009) pour lesquels Lifeco conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés.

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation. La direction de Lifeco examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation s'il y a lieu. Les garanties reçues par Lifeco en 2010 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 24 M\$ (35 M\$ en 2009).

Le tableau suivant présente la valeur comptable des obligations de Lifeco par secteur et par région :

AU 31 DÉCEMBRE 2010	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral	3 548	–	31	3 579
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	5 619	1 815	57	7 491
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	335	2 851	976	4 162
Autres gouvernements étrangers	121	–	6 372	6 493
Organismes gouvernementaux	882	–	1 502	2 384
États souverains	651	22	770	1 443
Titres adossés à des créances	2 728	3 450	842	7 020
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	25	745	111	881
Banques	2 183	442	1 993	4 618
Autres institutions financières	1 057	1 359	1 470	3 886
Matières premières	201	587	182	970
Communications	589	246	477	1 312
Produits de consommation courante	1 608	1 419	1 495	4 522
Produits et services industriels	544	726	181	1 451
Ressources naturelles	997	561	422	1 980
Immobilier	422	–	1 400	1 822
Transports	1 557	563	584	2 704
Services publics	3 266	2 433	2 821	8 520
Divers	1 728	628	232	2 588
<b>Total des obligations à long terme</b>	<b>28 061</b>	<b>17 847</b>	<b>21 918</b>	<b>67 826</b>
<b>Obligations à court terme</b>	<b>2 822</b>	<b>816</b>	<b>739</b>	<b>4 377</b>
<b>Total des obligations</b>	<b>30 883</b>	<b>18 663</b>	<b>22 657</b>	<b>72 203</b>

#### CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LIFECO

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant ses activités dans la même région géographique ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

AU 31 DÉCEMBRE 2009	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Obligations émises ou garanties par :				
Gouvernement fédéral	2 264	1	14	2 279
Gouvernements provinciaux, d'États et administrations municipales	4 917	1 333	55	6 305
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	240	2 620	758	3 618
Autres gouvernements étrangers	104	–	5 773	5 877
Organismes gouvernementaux	778	–	1 372	2 150
États souverains	783	4	762	1 549
Titres adossés à des créances	2 636	3 306	851	6 793
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	46	842	60	948
Banques	2 201	453	2 299	4 953
Autres institutions financières	1 021	1 336	1 507	3 864
Matières premières	151	571	198	920
Communications	598	276	473	1 347
Produits de consommation courante	1 384	1 351	1 664	4 399
Produits et services industriels	516	651	206	1 373
Ressources naturelles	1 000	710	581	2 291
Immobilier	559	–	1 216	1 775
Transports	1 414	585	594	2 593
Services publics	3 008	2 172	2 702	7 882
Divers	1 489	562	182	2 233
Total des obligations à long terme	25 109	16 773	21 267	63 149
Obligations à court terme	2 406	455	137	2 998
Total des obligations	27 515	17 228	21 404	66 147

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires de Lifeco par région :

AU 31 DÉCEMBRE 2010	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Exploitation canadienne	1 622	3 528	6 691	11 841
Exploitation américaine	–	464	1 517	1 981
Exploitation européenne	–	26	2 267	2 293
Total des prêts hypothécaires	1 622	4 018	10 475	16 115

AU 31 DÉCEMBRE 2009	RÉSIDENCES UNIFAMILIALES	RÉSIDENCES MULTIFAMILIALES	BIENS COMMERCIAUX	TOTAL
Exploitation canadienne	1 695	3 965	6 371	12 031
Exploitation américaine	–	485	1 509	1 994
Exploitation européenne	–	29	2 630	2 659
Total des prêts hypothécaires	1 695	4 479	10 510	16 684

QUALITÉ DE L'ACTIF

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS

AUX 31 DÉCEMBRE	2010	2009
AAA	28 925	24 653
AA	11 436	10 684
A	19 968	19 332
BBB	10 649	10 113
BB ou inférieure	1 225	1 365
Total des obligations	72 203	66 147

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

#### QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE DÉRIVÉS

AUX 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Contrats négociés sur le marché hors cote (cotes des contreparties) :		
AAA	5	5
AA	491	338
A	488	374
Total	984	717

#### PRÊTS EN SOUFFRANCE DE LIFEKO N'AYANT PAS SUBI DE DÉPRÉCIATION

Les prêts qui sont en souffrance mais qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction de Lifeco est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation :

	2010	2009
Moins de 30 jours	7	45
De 30 à 90 jours	2	6
Plus de 90 jours	2	9
Total	11	60

#### TITRES PRODUCTIFS ASSUJETTIS AUX COUPONS REPORTÉS

	DATE DE REPRISE DES PAIEMENTS		
	MOINS DE 1 AN	DE 1 AN À 2 ANS	PLUS DE 2 ANS
Montant à recevoir lié aux coupons	–	2	–

En ce qui a trait à IGM, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les titres détenus, les portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement et les dérivés sont exposés au risque de crédit. IGM examine régulièrement ses pratiques en matière de gestion des risques de crédit pour en évaluer l'efficacité.

Au 31 décembre 2010, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'IGM de 1 574 M\$ étaient composés de soldes en espèces de 114 M\$ déposés auprès de banques à charte canadiennes et d'équivalents de trésorerie de 1 460 M\$. Les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de bons du Trésor du gouvernement du Canada totalisant 656 M\$, de papier commercial de 355 M\$ garanti par les gouvernements provinciaux et fédéral et d'acceptations bancaires de 427 M\$ émises par des banques à charte canadiennes. IGM évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

Les titres à revenu fixe disponibles à la vente d'IGM au 31 décembre 2010 étaient composés d'acceptations bancaires totalisant 35 M\$, de billets de dépôt de premier rang et de billets à taux variable émis par des banques à charte canadiennes d'un montant de 82 M\$ et de 35 M\$, respectivement, et d'obligations de sociétés et autres de 92 M\$. L'exposition maximale au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable.

IGM gère le risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux titres à revenu fixe disponibles à la vente en respectant sa politique en matière de placement, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

Les titres détenus à des fins de transaction comprennent des Obligations hypothécaires du Canada d'une juste valeur de 638 M\$, des TH LNH d'une juste valeur de 53 M\$, ainsi que des titres à revenu fixe, qui sont composés

de PCAA non commandité par des banques, d'une juste valeur de 28 M\$. Ces justes valeurs correspondent à l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2010.

IGM évalue régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement et la suffisance de la provision générale. Au 31 décembre 2010, les prêts hypothécaires et à l'investissement totalisaient 342 M\$ et 284 M\$, respectivement, comparativement à 373 M\$ et à 305 M\$, respectivement, au 31 décembre 2009. La provision pour pertes sur créances se chiffrait à 4 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 7 M\$ en 2009, ce qui représente une diminution de 3 M\$. Cette diminution reflète les changements survenus à la taille et à la composition du portefeuille de prêts hypothécaires et une baisse continue des tendances en matière de perte et de défaut. Au 31 décembre 2010, les portefeuilles de prêts hypothécaires étaient diversifiés sur le plan géographique et étaient composés à 100 % de prêts résidentiels (100 % en 2009), dont 60 % étaient assurés (74 % en 2009). Le risque de crédit lié au portefeuille de prêts à l'investissement est atténué par l'utilisation de sûretés, principalement sous forme de placements dans des fonds communs de placement. Au 31 décembre 2010, les prêts hypothécaires et à l'investissement douteux se chiffraient à 0,3 M\$, comparativement à 0,8 M\$ en 2009. Les prêts non assurés et non productifs de plus de 90 jours des portefeuilles de prêts à l'investissement et de prêts hypothécaires s'établissaient à 0,2 M\$ au 31 décembre 2010, soit le même montant qu'au 31 décembre 2009. Les caractéristiques des portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement n'ont pas changé de façon importante en 2010.

L'exposition d'IGM au risque de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux titres à revenu fixe et aux portefeuilles de prêts hypothécaires et à l'investissement ainsi que sa gestion de ce risque n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2009.

IGM évalue régulièrement la qualité de crédit des prêts hypothécaires titrisés par le truchement de fiducies de titrisation commanditées par la SCHL ou par des banques canadiennes (des banques à charte de l'annexe I). La juste valeur des droits conservés dans les prêts titrisés se chiffrait à 107 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 174 M\$ au 31 décembre 2009. Les droits conservés incluent :

- > Les comptes de réserve en espèces et les droits à la marge excédentaire future (débiteurs liés à la titrisation), lesquels totalisaient 109 M\$ au 31 décembre 2010.

La tranche de ce montant relative aux fiducies de titrisation commanditées par des banques canadiennes de 23 M\$ est subordonnée aux droits de la fiducie et représente l'exposition maximale au risque de crédit lié aux défauts de paiement des emprunteurs à l'échéance. Le risque de crédit lié à ces prêts hypothécaires est atténué par l'assurance relative à ces prêts hypothécaires, décrite plus loin, et le risque de crédit d'IGM relatif aux prêts assurés incombe à l'assureur. Au 31 décembre 2010, les prêts hypothécaires en cours titrisés dans le cadre de ces programmes, chiffrés à 1,4 G\$, étaient assurés dans une proportion de 92,4 %.

Les droits à la marge excédentaire future en vertu des TH LNH et du Programme OHC totalisaient 87 M\$. Conformément aux TH LNH et à ce programme, IGM a l'obligation d'effectuer des paiements ponctuels aux porteurs de titres, que les débiteurs hypothécaires aient reçu les montants ou non. Tous les prêts hypothécaires titrisés dans le cadre des TH LNH et du Programme OHC sont assurés par la SCHL ou par un autre assureur approuvé par le Programme, et l'exposition au risque de crédit d'IGM incombe à l'assureur. Les prêts hypothécaires en cours titrisés en vertu de ces programmes totalisent 2,1 G\$.

Depuis 2008, IGM a acheté des couvertures d'assurance de portefeuille par l'entremise de la SCHL pour les prêts hypothécaires conventionnels admissibles nouvellement financés. Au 31 décembre 2010, 94,2 % du total du portefeuille de prêts hypothécaires géré par IGM dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires était assuré. Les prêts non assurés et non productifs de plus de 90 jours du portefeuille titrisé se chiffraient à 0,1 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à nil au 31 décembre 2009. L'exposition prévue au risque de crédit lié aux comptes de réserve en espèces et aux droits à la marge excédentaire future d'IGM était négligeable au 31 décembre 2010.

- > La juste valeur des swaps de taux d'intérêt conclus par IGM conformément aux exigences des programmes de titrisation auxquels elle participe et dont la juste valeur négative se chiffrait à 2 M\$ au 31 décembre 2010. Le montant notionnel en cours de ces swaps de taux d'intérêt s'élevait à 3,9 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 3,4 G\$ au 31 décembre 2009. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui étaient en position de gain, s'établissait à 40 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 76 M\$ au 31 décembre 2009.

IGM a recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux activités de titrisation susmentionnées. La juste valeur négative de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 27 M\$ au 31 décembre 2010. Le montant notionnel en cours de ces swaps de taux d'intérêt s'élevait à 2,5 G\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 2,8 G\$ au 31 décembre 2009. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui sont en position de gain, totalisait 23 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 5 M\$ au 31 décembre 2009.

IGM a aussi recours à des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié à ses placements en Obligations hypothécaires du Canada. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 15 M\$ au 31 décembre 2010. Le montant notionnel en cours de ces swaps de taux d'intérêt, établi à 0,5 G\$ au 31 décembre 2010, est demeuré inchangé par rapport au 31 décembre 2009. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui sont en position de gain, totalisait 15 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 37 M\$ au 31 décembre 2009.

En outre, IGM conclut d'autres contrats sur produits dérivés, qui sont principalement composés de swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié aux prêts hypothécaires détenus par IGM en attendant leur vente ou à l'égard desquels elle s'est engagée. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt totalisait 1 M\$ au 31 décembre 2010. Le montant notionnel en cours de ces contrats sur produits dérivés s'est établi à 118 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 75 M\$ au 31 décembre 2009. L'exposition au risque de crédit, qui est limitée à la juste valeur de ces instruments qui étaient en position de gain, était de 1 M\$ au 31 décembre 2010, comparativement à 3 M\$ au 31 décembre 2009.

Le total de l'exposition au risque de crédit lié aux produits dérivés qui sont en position de gain, chiffré à 79 M\$, ne donne pas effet à des conventions de compensation ni à des arrangements de garantie. L'exposition au risque de crédit, compte tenu des ententes de compensation et des arrangements de garantie, se chiffrait à 40 M\$ au 31 décembre 2010. Toutes les contreparties des contrats sont des fiducies de titrisation commanditées par des banques et des banques à charte canadiennes de l'annexe I et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit global lié aux produits dérivés d'IGM était négligeable au 31 décembre 2010. La gestion du risque de crédit n'a pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2009.

#### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

#### RISQUE DE CHANGE

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Société, de ses filiales et de son placement à la valeur de consolidation sont libellées en diverses devises et que les bénéfices en devises sont convertis à divers moments et à divers taux de change lorsque des fluctuations défavorables des taux de change se produisent.

Les actifs financiers de la Financière Power sont essentiellement la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres à revenu fixe. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, la Financière Power peut maintenir un solde de trésorerie libellé en devises et, par le fait même, être exposée à la fluctuation des cours du change. La Financière Power peut, à l'occasion, conclure avec des institutions financières bien cotées des contrats de couverture en vue de se prémunir contre cette fluctuation. Au 31 décembre 2010, la quasi-totalité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Financière Power étaient libellés en dollars canadiens ou en devises assorties de couvertures de change.

En ce qui a trait à Lifeco, si l'actif couvrant les provisions mathématiques n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer Lifeco au risque de pertes de change non contrebalancées par des diminutions du passif. Les politiques et procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel elle est exposée :



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

- > Lifeco utilise certaines mesures financières, par exemple des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- > Les placements sont normalement effectués dans la même devise que celle du passif couvert par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à l'asymétrie des devises.
- > Tout actif en devises qui est acquis afin de couvrir un passif est généralement reconverti dans la monnaie du passif en question au moyen d'un contrat de change.
- > Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des provisions mathématiques des polices sans participation et de l'actif qui les couvre d'un montant semblable, ce qui se traduirait par une variation nette négligeable du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des provisions mathématiques des polices sans participation et de l'actif qui les couvre d'un montant semblable, ce qui se traduirait par une variation nette négligeable du bénéfice net.

En ce qui a trait à IGM, la majorité des instruments financiers sont libellés en dollars canadiens et ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux de change.

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les instruments financiers de la Financière Power sont essentiellement la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés de façon importante aux fluctuations des taux d'intérêt.

En ce qui a trait à Lifeco, les politiques et procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel elle est exposée :

- > Lifeco utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteurs. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- > Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- > Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), Lifeco investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. Lifeco bénéficie d'une certaine protection contre

les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.

- > Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers qui répondent de manière efficace aux flux de trésorerie relatifs aux passifs. Lorsque aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie, par exemple des flux de trésorerie liés à des passifs d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés à la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt et toute variation de la juste valeur des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur des passifs.
- > Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- > Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, au mésappariement des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs à court terme sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des provisions mathématiques. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux titres de participation et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et sur l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, dont le taux est fixé conformément aux normes de la profession. Ces marges sont essentielles pour tenir compte des erreurs d'estimation ou de la détérioration des hypothèses les plus probables et pour fournir l'assurance raisonnable que les provisions mathématiques sont suffisantes pour couvrir tout un éventail de circonstances possibles. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des actifs à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,21 % (0,23 % en 2009). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures relative à l'actif incluse dans les provisions mathématiques. Ces montants s'ajoutent à la provision pour pertes sur actifs comprise dans l'actif :

	2010	2009
Polices avec participation	802	755
Polices sans participation	1 516	1 712
	2 318	2 467

Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux).

Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement sur les provisions mathématiques se répercutant sur le bénéfice attribuable aux actionnaires de Lifeco. Ces variations de taux d'intérêt auraient une incidence sur les flux de trésorerie projetés.

- > L'incidence d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une hausse d'environ 29 M\$ de ces provisions mathématiques, ce qui causerait une diminution d'environ 25 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 18 M\$).
- > L'incidence d'une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement correspondrait à une hausse d'environ 410 M\$ de ces provisions mathématiques, ce qui causerait une diminution d'environ 279 M\$ du bénéfice net de Lifeco (quote-part de la Financière Power – 197 M\$).

En plus de ce qui précède, si la modification touchant les courbes de rendement se prolongeait, la portée des scénarios utilisés pourrait changer. L'incidence d'une diminution ou d'une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement se prolongeant sur une année serait minime en ce qui a trait aux provisions mathématiques présentées.

IGM est exposée au risque de taux d'intérêt sur son portefeuille de prêts, ses titres à revenu fixe, ses Obligations hypothécaires du Canada et sur certains des instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre de ses activités bancaires hypothécaires et de ses activités d'intermédiaire.

Par la gestion de son bilan, IGM cherche à contrôler les risques de taux d'intérêt liés à ses activités d'intermédiaire en gérant activement son exposition au risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2010, l'écart total entre l'actif et le passif au titre des dépôts sur un an respectait les lignes directrices des filiales d'IGM qui sont des fiducies.

IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte canadiennes de l'annexe I afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses activités bancaires hypothécaires, comme suit :

- > Dans le cadre de ses opérations de titrisation conclues avec des fiducies de titrisation commanditées par des banques, IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec les fiducies, ce qui transfère le risque de taux d'intérêt à IGM. Afin de couvrir ce risque, IGM conclut des swaps de taux d'intérêt de position inverse avec des banques à charte de l'annexe I. Dans le cadre de ces opérations de titrisation conclues avec des fiducies de titrisation commanditées par des banques, IGM est exposée aux taux du papier commercial adossé à des actifs et, après avoir mis en œuvre ses activités de couverture des taux d'intérêt, elle demeure exposée au risque de corrélation, c'est-à-dire que les taux du papier commercial adossé à des actifs soient plus élevés que ceux des acceptations bancaires.
- > Dans le cadre de ses opérations de titrisation en vertu du Programme OHC, IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte de l'annexe I, ce qui transfère le risque de taux d'intérêt lié au Programme, incluant le risque lié au réinvestissement, à IGM. Afin de gérer ces risques de taux d'intérêt et le risque lié au réinvestissement, IGM conclut des swaps de taux d'intérêt de position inverse avec des banques à charte de l'annexe I afin de réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt.
- > IGM est exposée à l'incidence que les variations des taux d'intérêt pourraient avoir sur la valeur de ses placements en Obligations hypothécaires du Canada. IGM conclut des swaps de taux d'intérêt avec des banques à charte de l'annexe I dans le but de couvrir le risque de taux d'intérêt sur ces obligations.

- > IGM est également exposée à l'incidence que pourraient avoir les variations des taux d'intérêt sur la valeur des prêts hypothécaires détenus par IGM ou à l'égard desquels elle s'est engagée. IGM pourrait conclure des swaps de taux d'intérêt pour couvrir ce risque.

Au 31 décembre 2010, l'incidence d'une fluctuation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net d'IGM aurait été d'approximativement 2,5 M\$ (quote-part de la Financière Power – 1,5 M\$). L'exposition d'IGM au risque de taux d'intérêt et la façon dont elle gère ce risque n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2009.

#### RISQUE DE PRIX

Le risque de prix correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés boursiers. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Société et de ses filiales prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers selon des limites clairement définies.

Les instruments financiers de la Financière Power sont essentiellement la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les titres à revenu fixe et la dette à long terme, lesquels ne sont pas exposés au risque de prix.

En ce qui a trait à Lifeco, le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen d'un programme de couverture des prestations minimales viagères garanties à la sortie, lequel prévoyait l'achat de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices liées aux garanties relatives aux fonds distincts, Lifeco calcule généralement les provisions mathématiques selon un niveau d'ECU (75) (espérance conditionnelle unilatérale 75).

Certaines provisions mathématiques sont soutenues par des biens immobiliers, des actions ordinaires et des actions de sociétés non cotées en Bourse, notamment celles qui sont liées aux produits de fonds distincts et aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Le montant de ces provisions pourrait changer puisque celles-ci fluctuent généralement en fonction des valeurs des marchés boursiers. Le montant de ces provisions suivra donc les fluctuations des valeurs des marchés boursiers. Une remontée de 10 % des marchés boursiers donnerait lieu à une diminution supplémentaire des provisions mathématiques des polices sans participation d'environ 32 M\$, entraînant à son tour une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 25 M\$ (quote-part de la Financière Power – 18 M\$). Un recul de 10 % des marchés boursiers entraînerait une augmentation supplémentaire des provisions mathématiques des polices sans participation d'environ 72 M\$, entraînant à son tour une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 54 M\$ (quote-part de la Financière Power – 38 M\$).

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur des moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. L'incidence d'une augmentation de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une diminution d'environ 333 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui à son tour donnerait lieu à une augmentation du bénéfice net de Lifeco d'environ 242 M\$ (quote-part de la Financière Power – 171 M\$). L'incidence d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se traduirait par une augmentation d'environ 386 M\$ des provisions mathématiques des polices sans participation, ce qui à son tour donnerait lieu à une diminution du bénéfice net de Lifeco d'environ 279 M\$ (quote-part de la Financière Power – 197 M\$).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 17 GESTION DES RISQUES (SUITE)

IGM est exposée au risque de prix sur ses placements dans des actions ordinaires et dans des fonds d'investissement exclusifs, qui sont classés comme disponibles à la vente. Les gains et les pertes non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou jusqu'à ce que la direction d'IGM détermine qu'il existe une indication objective d'une baisse durable de la valeur, moment auquel ils sont inscrits dans les états des résultats.

Au 31 décembre 2010, l'incidence d'une baisse de 10 % du cours des actions se serait traduite par une perte non réalisée de 3,3 M\$ (quote-part de la Financière Power – 2 M\$) inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. La gestion par IGM du risque de prix n'a pas changé considérablement depuis le 31 décembre 2009. Cependant, l'exposition d'IGM au risque de prix a diminué de façon considérable depuis le 31 décembre 2009 en raison de la réduction de ses positions en actions ordinaires en 2010.

### NOTE 18 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010	GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS			TOTAL
	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	CONVERSION DES DEVICES	
Solde au début de l'exercice	834	(36)	(1 188)	(390)
Autres éléments du résultat étendu	41	79	(1 014)	(894)
Impôts sur les bénéfices	(37)	(28)	–	(65)
	4	51	(1 014)	(959)
Part des actionnaires sans contrôle	(21)	(15)	182	146
	(17)	36	(832)	(813)
Solde à la fin de l'exercice	817	–	(2 020)	(1 203)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009	GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS			TOTAL
	ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	CONVERSION DES DEVICES	
Solde au début de l'exercice	676	(140)	(189)	347
Autres éléments du résultat étendu	257	224	(1 328)	(847)
Impôts sur les bénéfices	(44)	(78)	–	(122)
	213	146	(1 328)	(969)
Part des actionnaires sans contrôle	(55)	(42)	329	232
	158	104	(999)	(737)
Solde à la fin de l'exercice	834	(36)	(1 188)	(390)

### NOTE 19 FRAIS DE FINANCEMENT

	2010	2009
Intérêts sur les débetures et les autres emprunts	363	337
Dividendes sur les actions privilégiées	12	72
Intérêts sur les débetures et les titres de fiducies de capital, montant net	32	42
Gain non réalisé sur les actions privilégiées classées comme détenues à des fins de transaction	(2)	29
Autres	22	14
	427	494

## NOTE 20 AUTRES PRODUITS (CHARGES), MONTANT NET

	2010	2009
Quote-part du bénéfice hors exploitation de Pargesa [ note 5 ]	(5)	(70)
Gain lié à la dilution de la participation de la Société dans IGM	-	12
	(5)	(58)

## NOTE 21 RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Société et ses filiales offrent des régimes de retraite capitalisés à prestations déterminées à certains employés et conseillers ainsi que des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation à l'intention de certains employés (RRSCE ou SERP). Les filiales de la Société offrent aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de certains employés et conseillers. La Société et ses filiales offrent également certains avantages complémentaires de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux employés retraités admissibles, aux conseillers et à leurs personnes à charge.

### VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES ET DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE
<b>JUSTE VALEUR DE L'ACTIF DES RÉGIMES</b>				
Solde au début de l'exercice	3 155		2 802	
Cotisations des employés	20		19	
Cotisations des employeurs	95		121	
Prestations versées	(159)		(175)	
Rendement réel de l'actif des régimes	304		457	
Autres, incluant les variations des taux de change	(52)		(69)	
Solde à la fin de l'exercice	3 363		3 155	
<b>OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>				
Solde au début de l'exercice	3 106	382	2 808	359
Prestations versées	(159)	(18)	(175)	(19)
Coût des services rendus de l'exercice	59	3	47	3
Cotisations des employés	20	-	19	-
Intérêts débiteurs	189	23	184	23
(Gains) pertes actuariels	376	51	324	34
Règlement et compression	(2)	-	(2)	-
Coût des services passés	27	2	(3)	(15)
Autres, incluant les variations des taux de change	(68)	(1)	(96)	(3)
Solde à la fin de l'exercice	3 548	442	3 106	382
<b>SITUATION DE CAPITALISATION</b>				
Excédent (déficit) <sup>[ i ]</sup>	(185)	(442)	49	(382)
Coût des services passés non amorti	(77)	(50)	(115)	(64)
Provision pour moins-value	(63)	-	(75)	-
Obligation transitoire non amortie et autres	1	-	1	-
Pertes actuarielles (gains actuariels) non amortis, montant net	541	47	313	(5)
Actif (passif) au titre des prestations constituées <sup>[ ii ]</sup>	217	(445)	173	(451)

[ i ] Les obligations totales au titre des prestations constituées et la juste valeur totale de l'actif des régimes de retraite individuels qui comportaient des obligations au titre des prestations constituées en excédent de la juste valeur de l'actif des régimes correspondants

au 31 décembre 2010 totalisaient 1 317 M\$ (811 M\$ en 2009) et 1 097 M\$ (622 M\$ en 2009), respectivement. De plus, la Société et ses filiales offrent des régimes de retraite supplémentaires sans capitalisation destinés à certains employés. Les obligations en vertu de ces régimes, lesquelles sont incluses ci-dessus, s'élèvent à 315 M\$ au 31 décembre 2010 (286 M\$ en 2009).

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 21 RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)

[ ii ] L'actif (le passif) au titre des prestations constituées, montant net, est présenté dans les états financiers comme suit :

	2010			2009		
	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	TOTAL	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	TOTAL
Actif au titre des prestations constituées [ note 8 ]	437	–	437	384	–	384
Passif au titre des prestations constituées [ note 12 ]	(220)	(445)	(665)	(211)	(451)	(662)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	217	(445)	(228)	173	(451)	(278)

#### COÛTS COMPTABILISÉS

	2010		2009	
	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	RÉGIMES DE RETRAITE	AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE
Montant découlant des événements survenus au cours de l'exercice				
Coût des services rendus de l'exercice	59	3	47	3
Intérêts débiteurs	189	23	184	23
Rendement réel de l'actif du régime	(304)	–	(457)	–
Coût des services passés	27	2	(3)	(15)
(Gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées	376	51	324	34
	347	79	95	45
Ajustements pour rendre compte des coûts comptabilisés				
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu de l'actif	108	–	268	–
Écart entre les gains et pertes actuariels de l'exercice et les gains et pertes actuariels amortis	(350)	(51)	(319)	(36)
Écart entre le coût des services passés de l'exercice et le coût des services passés amorti	(38)	(12)	(8)	4
Amortissement de l'obligation transitoire	1	–	1	–
Augmentation (diminution) de la provision pour moins-value	(12)	–	1	–
Coût des services rendus au titre des cotisations déterminées	29	–	33	–
Coût net comptabilisé pour l'exercice	85	16	71	13

Des filiales de Lifeco ont annoncé les liquidations partielles de certains régimes de retraite à prestations déterminées, lesquelles ne devraient pas être achevées sous peu. Les montants connexes seront comptabilisés par Lifeco lorsque ces liquidations seront achevées.

#### MESURE ET ÉVALUATION

Les dates de mesure, pondérées en fonction des obligations au titre des prestations constituées, sont le 30 novembre pour 90 % des régimes et le 31 décembre pour 10 % des régimes. Les dates des évaluations actuarielles aux fins de capitalisation des régimes à prestations déterminées capitalisés (pondérées en fonction des obligations au titre des prestations constituées) sont les suivantes :

ÉVALUATION LA PLUS RÉCENTE	% DES RÉGIMES	PROCHAINE ÉVALUATION REQUISE	% DES RÉGIMES
31 décembre 2007	28	31 décembre 2010	44
31 décembre 2008	19	31 décembre 2011	19
31 décembre 2009	49	31 décembre 2012	33
1 <sup>er</sup> avril 2010	4	1 <sup>er</sup> avril 2013	4

**NOTE 21 RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE (SUITE)**

**PAIEMENTS EN ESPÈCES**

	TOUS LES RÉGIMES DE RETRAITE		AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	
	2010	2009	2010	2009
Prestations versées au titre des régimes sans capitalisation	18	18	18	19
Cotisations de la Société (régimes à prestations et à cotisations déterminées)	107	115	-	-
	125	133	18	19

**RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR PRINCIPALES CATÉGORIES, PONDÉRÉE PAR L'ACTIF DES RÉGIMES**

	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES	
	2010	2009
	%	%
Titres de capitaux propres	51	51
Titres de créance	41	41
Autres actifs	8	8
	100	100

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Société ou de ses filiales. Des montants nominaux peuvent être investis dans les titres de la Société ou de ses filiales au moyen de placements dans des fonds communs.

**PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

	RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES		AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE	
	2010	2009	2010	2009
	%	%	%	%
<b>HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DU COÛT DES PRESTATIONS</b>				
Taux d'actualisation	6,2	6,8	6,3	7,1
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif des régimes	6,3	6,8	-	-
Taux de croissance de la rémunération	3,9	4,2	-	-
<b>HYPOTHÈSES MOYENNES PONDÉRÉES UTILISÉES POUR LE CALCUL DES OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>				
Taux d'actualisation	5,5	6,2	5,5	6,3
Taux de croissance de la rémunération	3,6	3,9	-	-
<b>TAUX TENDANCIELS MOYENS PONDÉRÉS DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ</b>				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé			7,0	7,1
Taux tendanciel final du coût des soins de santé			4,5	4,5
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2024	2024

**INCIDENCE DES VARIATIONS DU TAUX PRÉSUMÉ DU COÛT DES SOINS DE SANTÉ – AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE**

	INCIDENCE SUR LES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE CONSTITUÉS À LA FIN DE L'EXERCICE		INCIDENCE SUR LE COÛT DES AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET SUR LES INTÉRÊTS	
	2010	2009	2010	2009
Augmentation de 1 % du taux tendanciel présumé du coût des soins de santé	44	34	2	2
Diminution de 1 % du taux tendanciel présumé du coût des soins de santé	(37)	(30)	(2)	(2)

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 22 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers de la Société, calculée à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après. La juste valeur représente le montant qui pourrait être échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes agissant en toute liberté; ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il

est disponible. La juste valeur est fondée sur les estimations de la direction et elle est généralement calculée selon les conditions du marché à un moment précis. Cette valeur peut ne pas refléter la juste valeur future. Les calculs sont subjectifs et comportent des incertitudes ainsi que des éléments importants sur lesquels il convient d'exercer son jugement.

	2010		2009	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
<b>ACTIF</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 656	3 656	4 855	4 855
Placements (à l'exception des biens immobiliers)	96 786	98 205	91 136	91 602
Avances consenties aux titulaires de polices	6 827	6 827	6 957	6 957
Fonds détenus par des assureurs cédants	9 860	9 860	10 839	10 839
Débiteurs et autres	2 599	2 599	2 601	2 601
Instruments financiers dérivés	1 067	1 067	837	837
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>120 795</b>	<b>122 214</b>	<b>117 225</b>	<b>117 691</b>
<b>PASSIF</b>				
Dépôts et certificats	835	840	907	916
Débetures et autres emprunts	6 348	6 821	5 967	6 180
Titres et débetures de fiducies de capital	535	596	540	601
Actions privilégiées de la Société	–	–	300	318
Actions privilégiées des filiales	–	–	203	203
Autres passifs financiers	5 976	5 976	5 321	5 321
Instruments financiers dérivés	258	258	364	364
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>13 952</b>	<b>14 491</b>	<b>13 602</b>	<b>13 903</b>

La juste valeur est déterminée selon les méthodes et les hypothèses suivantes :

- > La juste valeur des instruments financiers à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Ces instruments comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les dividendes, les intérêts et autres débiteurs, les primes en voie de recouvrement, les crédateurs, les conventions de rachat, les dividendes et intérêts créditeurs et la charge d'impôts.
- > Les actions et les obligations sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En l'absence de tels cours, d'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées. Les prêts hypothécaires sont déterminés par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour des prêts comportant un risque de crédit et une échéance semblables (se reporter à la note 1).
- > Les dépôts et certificats sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché actuellement offerts pour des dépôts comportant des modalités, des risques de crédit et des échéances semblables.
- > Les débetures et les autres emprunts sont évalués en tenant compte des cours du marché actuels pour les dettes comportant des modalités, des risques et des échéances semblables.
- > Les actions privilégiées sont évaluées selon les cours d'un marché actif.
- > La juste valeur des instruments financiers dérivés est évaluée selon les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles, selon les taux en vigueur sur le marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances similaires, ou suivant l'analyse des flux de trésorerie actualisés.

Conformément aux modifications adoptées en ce qui a trait au chapitre 3862 du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir », les actifs et les passifs de la Société comptabilisés à la juste valeur ont été classés d'après la hiérarchie de la juste valeur suivante :

- > Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Société a accès. Les actifs et les passifs financiers évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives, les parts de fonds communs de placement liquides et les placements dans des obligations du gouvernement canadien et dans des Obligations hypothécaires du Canada dans les cas où les cours des marchés actifs sont disponibles.
- > Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs, les données autres que les cours observables sur l'actif et le passif, par exemple les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et autres données de référence. Les titres correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée de vie moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une cote de solvabilité élevée et de grande qualité, certains titres adossés à des créances ainsi que certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote.



## NOTE 22 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

> Les données du niveau 3 sont des données non observables; il s'agit de cas où il y a peu, voire aucune activité sur le marché pour l'actif ou le passif. Les prix pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenus à partir des cotes d'un seul courtier et de modèles internes d'établissement des prix. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3

comprennent un certain nombre d'obligations et d'actions privées, des placements dans des fonds communs et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives ainsi que certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote, le papier commercial adossé à des actifs non commandité par des banques, les débiteurs liés à la titrisation et les instruments dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs et les passifs financiers de la Société qui étaient évalués à la juste valeur de façon récurrente aux 31 décembre 2010 et 2009 et présente les techniques d'évaluation utilisées par la Société pour déterminer ces justes valeurs selon leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur :

AU 31 DÉCEMBRE 2010	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
<b>ACTIFS</b>				
Actions				
Disponibles à la vente	238	9	1	248
Détenues à des fins de transaction	4 947	–	417	5 364
Obligations				
Disponibles à la vente	–	7 289	42	7 331
Détenues à des fins de transaction	638	55 984	392	57 014
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Détenus à des fins de transaction	–	224	–	224
Dérivés	–	1 027	40	1 067
Autres actifs	–	–	109	109
	5 823	64 533	1 001	71 357
<b>PASSIFS</b>				
Dérivés	–	216	42	258

AU 31 DÉCEMBRE 2009	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
<b>ACTIFS</b>				
Actions				
Disponibles à la vente	564	1	1	566
Détenues à des fins de transaction	4 783	–	145	4 928
Obligations				
Disponibles à la vente	–	4 868	67	4 935
Détenues à des fins de transaction	625	52 021	642	53 288
Prêts hypothécaires et autres prêts				
Détenus à des fins de transaction	–	240	–	240
Dérivés	–	744	93	837
Autres actifs	10	7	105	122
	5 982	57 881	1 053	64 916
<b>PASSIFS</b>				
Dérivés	–	353	11	364
Actions privilégiées de filiales	203	–	–	203
	203	353	11	567

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 22 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actifs et les passifs évalués à la juste valeur de façon récurrente pour lesquels la Société a utilisé des données de niveau 3 lors de la détermination de leur juste valeur, pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009.

AU 31 DÉCEMBRE 2010	ACTIONS		OBLIGATIONS		DÉRIVÉS, MONTANT NET	AUTRES ACTIFS	TOTAL
	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION			
Solde au début de l'exercice	1	145	67	642	82	105	1 042
Total des gains (pertes)							
Inclus dans le résultat net	–	16	(2)	16	(50)	(7)	(27)
Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	–	–	2	–	–	–	2
Achats	–	288	–	64	(6)	52	398
Ventes	–	(30)	–	(76)	–	–	(106)
Règlements	–	–	(5)	(107)	(31)	(41)	(184)
Transferts vers le niveau 3	–	–	–	5	–	–	5
Transferts depuis le niveau 3	–	(2)	(20)	(152)	3	–	(171)
Solde à la fin de l'exercice	1	417	42	392	(2)	109	959

AU 31 DÉCEMBRE 2009	ACTIONS		OBLIGATIONS		DÉRIVÉS, MONTANT NET	AUTRES ACTIFS	TOTAL
	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION	DISPONIBLES À LA VENTE	DÉTENUES À DES FINS DE TRANSACTION			
Solde au début de l'exercice	1	20	68	1 014	135	80	1 318
Total des gains (pertes)							
Inclus dans le résultat net	–	(2)	(17)	25	(2)	–	4
Inclus dans les autres éléments du résultat étendu	–	–	24	–	–	–	24
Achats	–	127	–	9	3	63	202
Ventes	–	–	–	(62)	–	–	(62)
Règlements	–	–	(13)	(159)	(54)	(38)	(264)
Transferts vers le niveau 3	–	–	25	43	–	–	68
Transferts depuis le niveau 3	–	–	(20)	(228)	–	–	(248)
Solde à la fin de l'exercice	1	145	67	642	82	105	1 042

### NOTE 23 RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement des numérateurs et des dénominateurs du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire :

EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE	2010	2009
Bénéfice net	1 584	1 439
Dividendes sur actions privilégiées perpétuelles	(99)	(88)
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	1 485	1 351
Nombre pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
– De base	707,0	705,6
Exercice d'options d'achat d'actions	4,9	6,5
Actions censées être rachetées grâce au produit de l'exercice des options d'achat d'actions	(3,9)	(4,8)
Nombre pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
– Dilué	708,0	707,3

Pour 2010, un nombre de 3 623 428 options d'achat d'actions (3 585 135 en 2009) ont été exclues du calcul du résultat par action dilué car leur prix d'exercice était plus élevé que leur cours sur le marché.

Bénéfice de base par action ordinaire (en dollars)		
– De base	2,10	1,92
– Dilué	2,10	1,91

## NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Pour se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change et des risques de marché dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales ont recours, comme utilisateurs finals, à plusieurs instruments

financiers dérivés. Les contrats sont négociés en Bourse ou sur le marché hors cote avec des contreparties qui sont des intermédiaires financiers ayant une réputation de solvabilité.

Le tableau suivant présente un résumé du portefeuille des instruments financiers dérivés de la Société et de ses filiales aux 31 décembre :

2010	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	57	1	–	58	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	220	–	–	220	–	–
Swaps	1 655	5 900	1 572	9 127	300	189
Options achetées	226	846	221	1 293	31	31
	2 158	6 747	1 793	10 698	331	220
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	221	–	–	221	5	5
Swaps de devises	70	1 284	5 954	7 308	731	604
	291	1 284	5 954	7 529	736	609
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	43	21	–	64	–	(20)
Contrats à terme standardisés – achat	8	–	–	8	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	38	–	–	38	–	–
	89	21	–	110	–	(20)
	2 538	8 052	7 747	18 337	1 067	809

2009	MONTANT NOMINAL DE RÉFÉRENCE				RISQUE DE CRÉDIT MAXIMAL	TOTAL DE LA JUSTE VALEUR ESTIMATIVE
	1 AN OU MOINS	DE 1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL		
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme standardisés – achat	108	–	–	108	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	181	–	–	181	–	–
Swaps	1 231	5 907	1 349	8 487	309	183
Options achetées	60	957	444	1 461	36	35
	1 580	6 864	1 793	10 237	345	218
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	236	–	–	236	1	1
Swaps de devises	108	987	5 733	6 828	491	277
	344	987	5 733	7 064	492	278
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	49	26	–	75	–	(23)
Contrats à terme standardisés – achat	12	–	–	12	–	–
Contrats à terme standardisés – vente	5	–	–	5	–	–
	66	26	–	92	–	(23)
	1 990	7 877	7 526	17 393	837	473

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (SUITE)

Le montant assujéti au risque de crédit est limité à la juste valeur actuelle des instruments en situation de gain. Le risque de crédit est présenté sans tenir compte des accords de compensation ni des sûretés accessoires et ne reflète pas les pertes réelles ou prévues. La juste valeur estimative totale représente le montant total que la Société et ses filiales recevraient (ou paieraient) si elles mettaient un terme à toutes les ententes à la fin de l'exercice. Toutefois, cela ne représenterait pas un gain ni une perte pour la Société et ses filiales étant donné que les instruments dérivés relatifs à certains actifs et passifs créent une position compensatoire du gain ou de la perte.

#### SWAPS

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux provisions techniques et réduire l'incidence de la fluctuation des taux d'intérêt sur les activités bancaires hypothécaires et les activités d'intermédiaire. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les variations de la juste valeur sont constatées au poste revenu de placement net des états consolidés des résultats.

Les options d'achat permettent à la Société de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux

d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimum.

#### CONTRATS DE CHANGE

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux provisions techniques. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Société et ses filiales passent également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

#### AUTRES CONTRATS DÉRIVÉS

Des swaps sur indices, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés périodiquement pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires.

Lifeco peut utiliser des dérivés de crédit pour gérer son exposition au risque de crédit et pour diversifier le risque auquel l'expose son portefeuille de placements.

IGM gère son exposition au risque de marché relativement à ses titres en concluant des contrats de vente à terme, en achetant des options de vente ou en achetant une option de vente et en vendant une option d'achat simultanément pour le même titre.

### NOTE 25 PASSIF ÉVENTUEL

Les filiales de la Société peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière importante à la situation financière consolidée de la Société. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

Les filiales de Lifeco ont annoncé les liquidations partielles de certains régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario, lesquelles ne devraient pas être achevées sous peu. Ces liquidations partielles pourraient donner lieu à une distribution du montant de l'excédent actuariel, le cas échéant, attribuable à la liquidation d'une tranche des régimes. Toutefois, plusieurs questions demeurent en suspens, y compris la base de calcul et de transfert des droits relatifs à l'excédent et la méthode selon laquelle toute distribution de l'excédent serait effectuée. En plus des décisions réglementaires touchant ces liquidations partielles, un recours collectif a été entamé en Ontario relativement à certaines de ces liquidations. La provision au titre de certains régimes de retraite canadiens d'un montant de 97 M\$ après impôts, constituée par les filiales de Lifeco au troisième trimestre de 2007, a été réduite à 68 M\$. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a rendu un jugement en ce qui concerne le recours aux comptes de participation des filiales de Lifeco, soit la London Life et la Great-West, dans le cadre du financement de l'acquisition du Groupe d'assurances London Inc. (GAL) en 1997. Lifeco, qui estime que d'importants aspects du jugement du tribunal inférieur sont erronés, a déposé un avis d'appel. Malgré ce qui précède, au troisième trimestre de 2010, Lifeco a constitué une provision supplémentaire d'un montant de 225 M\$ après impôts (soit des montants de 204 M\$ et de 21 M\$ attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco et à la part des actionnaires sans contrôle de Lifeco,

respectivement). À l'heure actuelle, Lifeco détient une provision d'un montant de 310 M\$ après impôts relativement aux recours. Quelle que soit l'issue de cette poursuite, toutes les modalités contractuelles des polices avec participation continueront d'être respectées. Selon l'information connue à l'heure actuelle, le jugement initial, s'il est confirmé en appel, ne devrait pas avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de Lifeco.

Lifeco a conclu une entente visant le règlement d'un recours collectif sur l'avis à certains actionnaires de la Corporation Financière Canada-Vie concernant l'acquisition de cette dernière. Le règlement a reçu l'approbation de la Cour le 27 janvier 2010, et il est en cours d'exécution. Selon l'information connue à l'heure actuelle, Lifeco ne s'attend pas à ce que ce recours ait une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

La participation que possèdent des filiales de Lifeco dans une société de capital-investissement située aux États-Unis a donné lieu à un différend au sujet des modalités du contrat de société. Lifeco a acquis sa participation en 2007 pour une contrepartie de 350 M\$ US. Des poursuites judiciaires ont été intentées et elles en sont au commencement. Des poursuites judiciaires ont également été intentées par des tiers contre la société de capital-investissement à l'égard d'affaires non liées. Une autre filiale de Lifeco a constitué une provision au titre de ces dernières poursuites. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'issue définitive de ces poursuites avec certitude, selon l'information connue à l'heure actuelle, Lifeco ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

Dans le cadre de l'acquisition de sa filiale Putnam, Lifeco est indemnisée par un tiers à l'égard de tout passif découlant de certains litiges ou mesures réglementaires touchant Putnam. Cette dernière a toujours un passif potentiel au titre de ces litiges advenant que l'indemnisation ne soit pas respectée. Lifeco s'attend cependant à ce qu'elle le soit et estime que tout passif de Putnam n'aurait pas une incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée.

## NOTE 26 ENGAGEMENTS ET GARANTIES

### GARANTIES

Dans le cours normal de leurs activités, la Société et ses filiales concluent des ententes prévoyant le versement d'indemnités à des tiers dans le cadre d'opérations telles que des cessions et des acquisitions d'entreprises, des prêts ou des opérations de titrisation. La Société et ses filiales ont également accepté d'indemniser leurs administrateurs et certains de leurs dirigeants. La nature de ces ententes empêche de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que la Société et ses filiales pourraient être tenues de verser à des tiers, car les ententes ne fixent souvent aucun montant maximal, et ces montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Par le passé, la Société n'a eu à verser aucun montant en vertu de ces ententes d'indemnisation. Aucun montant n'a été inscrit relativement à ces ententes.

### LETTRES DE CRÉDIT CONSORTIALES

En vertu des lois sur les assurances américaines, les clients résidant aux États-Unis sont tenus d'obtenir des lettres de crédit émises au nom du Groupe de réassurance London (GRL) par des banques autorisées en vue de couvrir davantage les obligations du GRL découlant de contrats de réassurance.

Le GRL détient une facilité consortiale sous forme de lettres de crédit prévoyant un crédit maximal de 650 M\$ US. La facilité, établie en 2010, est d'une durée de cinq ans et arrivera à échéance le 12 novembre 2015. Selon les modalités de cette facilité, une garantie pourrait être exigée si un manquement à l'égard de la facilité survenait. Au 31 décembre 2010, le GRL avait émis des lettres de crédit totalisant 507 M\$ US en vertu de la facilité (612 M\$ US en vertu d'une facilité antérieure sous forme de lettre de crédit au 31 décembre 2009).

De plus, le GRL dispose d'autres facilités sous forme de lettres de crédit bilatérales totalisant 18 M\$ US (18 M\$ US en 2009). Au 31 décembre 2010, le GRL avait émis des lettres de crédit totalisant 6 M\$ US en vertu de ces facilités (6 M\$ US au 31 décembre 2009).

### NANTISSEMENT D'ACTIFS

En ce qui concerne Lifeco, le montant des actifs servant de garantie par voie de nantissement lié aux opérations sur instruments dérivés se chiffre à 9 M\$ (11 M\$ en 2009) et celui lié aux ententes de réassurance, à 554 M\$ (595 M\$ en 2009).

### ENGAGEMENTS

La Société et ses filiales concluent des contrats de location-exploitation pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de leurs activités. Les paiements de location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements de location minimaux futurs pris ensemble et par exercice se présentent comme suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016 ET PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements de location futurs	146	129	107	86	71	216	755

## NOTE 27 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Great-West offre des prestations d'assurance à d'autres membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power. Dans tous les cas, les opérations sont effectuées selon les conditions du marché.

## NOTE 28 INFORMATION SECTORIELLE

Les unités d'exploitation stratégiques suivantes correspondent aux secteurs d'exploitation isolables de la Société :

- > Lifeco offre, au Canada, aux États-Unis et en Europe, une vaste gamme de produits d'assurance-vie, de retraite et de placement, de même que des produits de réassurance et d'assurance IARD spécialisée aux particuliers, aux entreprises et à d'autres organismes privés et publics.
- > IGM offre à sa clientèle une gamme complète de services de planification financière et de produits de placement. IGM tire ses produits de plusieurs sources, principalement des honoraires de gestion imputés à ses fonds communs de placement en contrepartie de services de consultation et de gestion des placements. IGM tire aussi des produits des honoraires imputés aux fonds communs de placement en contrepartie de la prestation de services administratifs.

- > Parjointco détient la participation de la Société dans Pargesa, une société de holding qui possède des participations diversifiées dans des sociétés actives en Europe dans de nombreux secteurs, y compris ceux des minéraux de spécialités, de l'eau, de la propreté, de l'énergie et des vins et spiritueux.
- > Le secteur Autres comprend les activités propres de la Société ainsi que des écritures d'éliminations au titre de la consolidation.

Les conventions comptables des secteurs d'exploitation sont celles qui sont décrites dans la section Principales conventions comptables présentée précédemment. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'exploitation en fonction de son apport au bénéfice net consolidé. Les produits et les actifs sont attribués à des secteurs géographiques selon la provenance des produits et l'emplacement des actifs. L'apport au bénéfice net consolidé de chaque secteur est calculé après avoir pris en compte le placement que Lifeco et IGM détiennent l'une dans l'autre.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### NOTE 28 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

#### INFORMATION SUR LA MESURE DU RÉSULTAT

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2010	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
<b>PRODUITS</b>					
Revenu-primés	17 748	–	–	–	17 748
Revenu de placement net					
Revenu de placement net régulier	5 743	119	–	(79)	5 783
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	3 633	13	–	–	3 646
	9 376	132	–	(79)	9 429
Honoraires	2 874	2 491	–	(115)	5 250
	29 998	2 623	–	(194)	32 427
<b>CHARGES</b>					
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, et variation des provisions techniques	23 063	–	–	–	23 063
Commissions	1 523	869	–	(115)	2 277
Frais d'exploitation	3 145	636	–	53	3 834
Frais de financement	283	111	–	33	427
	28 014	1 616	–	(29)	29 601
	1 984	1 007	–	(165)	2 826
Quote-part du bénéfice du placement à la valeur de consolidation	–	–	120	–	120
Autres produits (charges), montant net	–	–	(5)	–	(5)
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	1 984	1 007	115	(165)	2 941
Impôts sur les bénéfices	227	271	–	(1)	497
Part des actionnaires sans contrôle	620	325	–	(85)	860
Apport au bénéfice net consolidé	1 137	411	115	(79)	1 584

#### INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE 2010	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
Écart d'acquisition	5 840	2 886	–	–	8 726
Total de l'actif	131 514	8 893	2 279	569	143 255

#### INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

AU 31 DÉCEMBRE 2010	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Produits	16 835	6 513	9 079	32 427
Placement à la valeur de consolidation	–	–	2 279	2 279
Écart d'acquisition et actifs incorporels	9 545	1 717	1 702	12 964
Total de l'actif	70 035	29 973	43 247	143 255

NOTE 28 INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

INFORMATION SUR LA MESURE DU RÉSULTAT

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
<b>PRODUITS</b>					
Revenu-primés	18 033	–	–	–	18 033
Revenu de placement net					
Revenu de placement net régulier	6 179	105	–	(81)	6 203
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	3 490	(27)	–	–	3 463
Honoraires	9 669	78	–	(81)	9 666
	2 839	2 250	–	(91)	4 998
	30 541	2 328	–	(172)	32 697
<b>CHARGES</b>					
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, et variation des provisions techniques	23 809	–	–	–	23 809
Commissions	1 370	808	–	(90)	2 088
Frais d'exploitation	2 946	614	–	47	3 607
Frais de financement	336	126	–	32	494
	28 461	1 548	–	(11)	29 998
Quote-part du bénéfice du placement à la valeur de consolidation	2 080	780	–	(161)	2 699
Autres produits (charges), montant net	–	–	141	–	141
	–	–	(70)	12	(58)
Bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle	2 080	780	71	(149)	2 782
Impôts sur les bénéfices	345	221	–	(1)	565
Part des actionnaires sans contrôle	617	247	–	(86)	778
Apport au bénéfice net consolidé	1 118	312	71	(62)	1 439

INFORMATION SUR LA MESURE DE L'ACTIF

AU 31 DÉCEMBRE 2010	LIFECO	IGM	PARJOINTCO	AUTRES	TOTAL
Écart d'acquisition	5 853	2 802	–	–	8 655
Total de l'actif	128 369	8 646	2 675	541	140 231

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

AU 31 DÉCEMBRE 2009	CANADA	ÉTATS-UNIS	EUROPE	TOTAL
Produits	15 989	6 715	9 993	32 697
Placement à la valeur de consolidation	–	–	2 675	2 675
Écart d'acquisition et actifs incorporels	9 470	1 830	1 721	13 021
Total de l'actif	65 045	29 262	45 924	140 231



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### AUX ACTIONNAIRES DE LA CORPORATION FINANCIÈRE POWER

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Corporation Financière Power, qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2010 et 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés qui ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Corporation Financière Power aux 31 décembre 2010 et 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Signé  
Deloitte & Touche s.r.l.<sup>1</sup>

Le 10 mars 2011  
Montréal (Québec)

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 18383

# CORPORATION FINANCIÈRE POWER

## SOMMAIRE FINANCIER QUINQUENNAL

31 DÉCEMBRE [en M\$ CA, sauf les montants par action]	2010	2009	2008	2007	2006
<b>BILANS CONSOLIDÉS</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 656	4 855	4 689	5 625	5 114
Actif consolidé	143 255	140 231	141 546	130 114	130 486
Fonds propres	13 184	13 207	13 419	12 865	11 422
Actif consolidé et actif géré	490 839	471 775	452 158	521 439	341 903
<b>ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS</b>					
<b>PRODUITS</b>					
Revenu-primes	17 748	18 033	30 007	18 753	17 752
Revenu de placement net	9 429	9 666	953	4 589	5 962
Honoraires	5 250	4 998	5 540	5 327	4 223
	32 427	32 697	36 500	28 669	27 937
<b>CHARGES</b>					
Prestations aux titulaires de polices, participations des titulaires de polices et bonifications, et variation des provisions techniques	23 063	23 809	26 774	19 122	19 660
Commissions	2 277	2 088	2 172	2 236	2 024
Frais d'exploitation	3 834	3 607	3 605	3 199	2 575
Frais de financement	427	494	438	408	338
	29 601	29 998	32 989	24 965	24 597
	2 826	2 699	3 511	3 704	3 340
Quote-part du bénéfice du placement à la valeur de consolidation	120	141	183	145	126
Autres produits (charges), montant net	(5)	(58)	(2 402)	24	345
Impôts sur les bénéfices	497	565	16	938	844
Part des actionnaires sans contrôle	860	778	442	1 039	952
Bénéfice lié aux activités poursuivies	1 584	1 439	834	1 896	2 015
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	–	503	148	140
Bénéfice net	1 584	1 439	1 337	2 044	2 155
<b>PAR ACTION</b>					
Bénéfice d'exploitation avant éléments non récurrents et activités abandonnées	2,31	2,05	1,98	2,63	2,26
Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–	0,71	0,21	0,20
Bénéfice net	2,10	1,92	1,79	2,79	2,96
Dividendes	1,4000	1,4000	1,3325	1,1600	1,0000
Valeur comptable à la fin de l'exercice	15,79	16,27	16,80	16,26	14,22
<b>COURS DU MARCHÉ (ACTIONS ORDINAIRES)</b>					
Haut	34,23	31,99	40,94	42,69	38,72
Bas	27,00	14,66	20,33	35,81	30,20
Fin de l'exercice	30,73	31,08	23,90	40,77	37,69

## INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

[NON AUDITÉ] [en M\$ CA, sauf les montants par action]	TOTAL DES PRODUITS	BÉNÉFICE NET	RÉSULTAT PAR ACTION – DEBASE	RÉSULTAT PAR ACTION – DILUÉ
<b>2010</b>				
Premier trimestre	8 874	389	0,52	0,52
Deuxième trimestre	7 963	429	0,57	0,57
Troisième trimestre	9 703	323	0,42	0,42
Quatrième trimestre	5 887	443	0,59	0,59
<b>2009</b>				
Premier trimestre	5 448	195	0,24	0,24
Deuxième trimestre	9 777	452	0,61	0,61
Troisième trimestre	10 973	452	0,61	0,61
Quatrième trimestre	6 499	340	0,45	0,45